

Cofinancé par



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN D' ACTIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Vulnérabilité au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Potentiels et Stratégie	
Livre 3 – Plan d'actions	X
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude

Octobre 2019



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

1. LES ENJEUX DU PLAN D'ACTION 2019-2024	3
2. L'ÉLABORATION CONCERTÉE DU PLAN D'ACTION	4
2.1. Concertation départementale et régionale	4
• Journée de la Transition Energétique n°1	4
• Réunion « Club-Climat » des collectivités	5
• Journée de la Transition Energétique n°2	5
2.2. Concertation locale	7
3. LE PLAN D'ACTION 2019-2024	14

1. LES ENJEUX DU PLAN D'ACTION 2019-2024

La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord s'est inscrite dans la démarche collective proposée par le SDE 24 pour élaborer son PCAET de manière volontaire.

Elle a souhaité construire un plan d'action ambitieux, qui lui permette de se placer sur la trajectoire de son objectif TEPOS 2050 et de concourir à l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour faciliter sa mise en œuvre, son animation et son suivi, ce plan a été construit autour d'un nombre limité d'actions (22) qui disposent toutes de porteurs et de partenaires identifiés. Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, les objectifs et moyens sont bien identifiés. Pour les actions portées par des partenaires, le travail d'élaboration a permis d'aboutir à des actions opérationnelles pour certaines. Pour d'autres, le PCAET a permis d'engager une réflexion et des discussions entre les acteurs locaux, partenaires potentiels des actions. Les réflexions continuent et trouveront leur mise en œuvre opérationnelle dans les mois qui viennent : les actions inscrites consistent alors aujourd'hui, en première étape, à formaliser ces actions opérationnelles.

Ce travail se poursuit en commun avec les intercommunalités engagées dans la démarche collective organisée par le SDE 24, pour ce qui concerne les partenaires de périmètre départemental ou régional.

Outre le travail restant pour finaliser la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions, l'enjeu majeur du plan d'action de la collectivité sera celui de la massification des actions. C'est cette massification qui permettra d'atteindre les objectifs ambitieux fixés. Le dispositif d'animation et de communication prévu autour du PCAET, notamment en direction des entreprises et du grand public, aura donc toute son importance.

Enfin, le suivi annuel, puis l'évaluation à mi-parcours, serviront à réorienter certains objectifs. Ce programme d'actions a en effet vocation à être amendé et renforcé au fil du suivi pour pouvoir s'adapter aux évolutions et intégrer les nouvelles opportunités de déploiement d'actions qui se présenteront.

2. L'ÉLABORATION CONCERTÉE DU PLAN D'ACTION

Plusieurs temps de concertation ont été aménagés tout au long du projet de Plan Climat, afin de recueillir la vision des acteurs locaux sur les thématiques Climat-Air-Energie et de co-construire avec eux le plan d'actions autour d'actions partagées et portées par chacun.

Cette concertation a eu lieu à deux échelles :

- **une échelle « supra-EPCI », avec des événements dédiés aux partenaires intervenant sur l'ensemble des EPCI, à l'échelle départementale ou régionale ;**
- **une échelle locale, celle de la communauté d'Agglomération, visant les partenaires spécifiques à la Communauté de Communes Isle-et-Crempse en Périgord.**

2.1. Concertation départementale et régionale

Trois temps de concertation et d'animation du PCAET à l'échelle supra-EPCI se sont tenus depuis le début de la démarche, à l'initiative du SDE24. Ces temps sont décrits ci-dessous.

- **Journée de la Transition Énergétique n°1**

Une première journée réunissant les partenaires supra-EPCI a eu lieu le 13 décembre 2017 dans les locaux du SDE24 à Périgueux.

Cette journée visait à lancer la concertation autour de la présentation du diagnostic à l'échelle départementale puis d'ateliers thématiques et d'entretiens avec les acteurs, auxquels les élus et services des collectivités pouvaient assister.

Cette journée a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Energie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières.

Le déroulé de la journée et quelques photographies des temps d'échanges sont présentées ci-après.

Animateurs :	Albea	AERE	Eco2 Initiative
9h - 10h15	Plénière : Présentation de la mission, collectivités engagées, calendrier, travail effectué Puis synthèse départementale du diagnostic et échanges sur le diagnostic.		
10h30 - 12h	Entretien CCI/CMA	Entretien DDT	Atelier fournisseurs et producteurs d'énergie
14h - 15h30	Entretien CD24	Atelier activité économique (dont agriculture et forêt)	Entretien Enedis
15h45 - 17h15	Atelier habitat/bâtiment	Entretien GrDF	Entretien Ademe/Région



Figure 1 : Présentation du diagnostic en plénière lors de la Journée de la Transition Énergétique n°1 (source : site internet du SDE24)

- **Réunion « Club-Climat » des collectivités**

À la suite de la Journée de la Transition Énergétique n°1, le diagnostic territorial du PCAET a été présenté dans chaque EPCI, ce qui a permis de commencer à dégager les grands enjeux pour chaque territoire. Pour permettre un partage de ces enjeux entre les territoires et initier le travail de réflexion à venir sur la stratégie territoriale et l'élaboration du plan d'action des PCAET, le SDE24 a organisé une demi-journée « Club-Climat » le 27 mars 2018, réunissant élus et services des 10 EPCI engagés dans la démarche.

Cette réunion a permis aux collectivités d'avoir :

- un retour d'expérience d'un territoire ayant déjà réalisé un PCET : le Parc Naturel Régional des Grands Causses a présenté en visio-conférence son projet de PCET et sa révision en PCAET à travers la stratégie qu'il avait engagée et des exemples d'actions mises en place. Des conseils ont été prodigués aux collectivités de Dordogne quant au bon déroulement d'un projet de territoire tel que le PCAET.
- un temps d'échanges sur les problématiques auxquelles chacune faisait face et les solutions mises en place localement pour répondre à ces problématiques ;
- des exemples d'actions qui pourraient figurer dans leur PCAET, choisies dans le retour d'expérience d'AERE en matière de planification énergétique territoriale (PCET, TEPOS...);
- les retours et avis de l'ADEME et de la DDT sur les points clés à prendre en compte pour la réussite des PCAET.

- **Journée de la Transition Énergétique n°2**

Le SDE24 a organisé une seconde Journée de la Transition Énergétique le 28 juin 2018, sur deux sites : la Préfecture de Dordogne et le siège du SDE24 à Périgueux. Cette seconde journée de concertation faisait suite aux deux précédents événements et avait pour but de réunir à nouveau l'ensemble des partenaires des PCAET ainsi que les élus et services des collectivités afin de définir les actions que pourraient porter les partenaires ou auxquelles ils pourraient participer.

Les échanges ont été organisés au sein d'ateliers thématiques et d'entretiens spécifiques avec certains partenaires, les élus et services des collectivités choisissant les sessions auxquelles ils souhaitent assister.

Le déroulement détaillé de la journée ainsi que des photographies des différents temps sont présentés ci-après.

	Matinée				Pause Midi 12h00 à 14h00	Après-midi		
	9h00-10h15	10h30-12h00		14h00-15h30		15h45-17h00		
		10h30-11h15	11h15-12h00	14h00-14h45			14h45-15h30	
Grand Salon (Préfecture)	Plénière	Atelier Rénovation Résidentiel Conseil Départemental, CAUE, SOLIHA, ADIL, Grand Périgourd Habitat, Dordogne Habitat, ARTEE, Crédit Agricole <i>Référent SDE 24 : Youenn Huon</i>		Atelier EnR Chaleur dont mobilité Conseil Départemental, SDE 24, GrDF, Chambre Agri, Filière Bois, ENGIE <i>Référent SDE 24 : Hugo Szymczak</i>			Echanges (speed-dating) Partenaires/EPCI	
Salle Maxime Roux (Préfecture)		Atelier Adaptation au changement climatique, Vulnérabilité Conseil Départemental, Chambre Agri, CRPF <i>Référent SDE 24 : Hugo Szymczak</i>		Entretien ENERCOOP <i>Référent SDE 24 : Sébastien Vigneron</i>	Entretien Bailleurs sociaux <i>Référent SDE 24 : Sébastien Vigneron</i>			
Salle de réunion (SDE 24)		Entretien FD Cuma <i>Référent SDE 24 : Delphine Radtke</i>	Entretien Chambre Agri (M. Joffre) <i>Référent SDE 24 : Delphine Radtke</i>	Entretien ARTEE <i>Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon</i>	Entretien Crédit-Agricole <i>Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon</i>			
Showroom (SDE 24)		Atelier EnR électrique dont mobilité SEM Périgord Energie, SDE 24, ENEDIS, Chambre Agri, ENGIE, ENERCOOP <i>Référent SDE 24 : Sébastien Vigneron</i>		Atelier Rénovation patrimoine public Conseil Départemental, SDE 24, ATD, Etat (DETR), Réno'Aqt <i>Référent SDE 24 : Youenn Huon</i>				
Bureau Service Energies (SDE 24)		Entretien CCI/CMA <i>Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon</i>	Entretien Conseil Départemental <i>Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon</i>	Entretien CAUE/ADIL <i>Référent SDE 24 : Delphine Radtke</i>				

Figure 2 : Déroulé de la Journée de la Transition Energétique n°2



Figure 3 : Introduction en séance plénière lors de la Journée de la Transition Energétique n°2 (source : site internet du SDE24)



Figure 4 : Echanges lors des ateliers et entretiens de la Journée de la Transition Énergétique n°2 (source : site internet du SDE24)

De gauche à droite et de haut en bas : Atelier « Rénovation Résidentiel » - Atelier « Adaptation au changement climatique et vulnérabilité » - Atelier « EnR électriques dont mobilité » - Entretien avec le Conseil Départemental

2.2. Concertation locale

En plus des temps de concertation organisés par le SDE24 à l'échelle supra-EPCI, La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord a organisé un temps de concertation avec élus et ses propres partenaires locaux. Cet atelier d'élaboration du plan d'action a eu lieu le 27 juin 2018 à Villamblard.

L'objectif était de mettre en débat auprès de ces partenaires les premières orientations stratégiques proposées au Comité de Pilotage du 26 mars 2018, afin de les affiner, et de dégager des pistes d'actions et les envies d'agir, ainsi que des actions éventuellement en cours.

L'atelier a ainsi permis de fixer les orientations stratégiques et de construire une première version du plan d'action. Cette ébauche de plan d'action est présentée sur les pages suivantes.

Axe stratégique	Action	Remarques	Acteurs envisagés
Gérer durablement les ressources du territoires	Limiter les intrants de l'agriculture	La limitation des intrants (engrais, pesticides) de l'agriculture a pour but d'agir sur les émissions non énergétiques du secteur et touche également les thématiques de qualité de l'eau, de l'air et de biodiversité. Des réflexions existent à la Chambre d'agriculture sur le semis direct et la mise en place de couverts végétaux. Le développement de la méthanisation, via la réutilisation du digestat, peut également contribuer à la limitation des intrants.	CA FD CUMA ?
Gérer durablement les ressources du territoires	Maintenir une activité agricole par la mise en place de circuits-courts	<p>Le développement des circuits-courts alimentaires peut contribuer au maintien de l'activité agricole, qui constitue un secteur économique et social important pour le territoire mais est aujourd'hui menacé.</p> <p>Des projets de circuits-courts existent, tel que celui de création d'un Atelier de Transformation Collectif - Point de Vente Collectif.</p> <p>Un travail de sensibilisation peut permettre d'accompagner la mise en place de circuits courts en suscitant le changement des consommateurs.</p> <p>Le projet alimentaire territorial (PAT) peut constituer un moyen d'atteindre l'objectif 2022 de 50% de produits bio ou locaux dans la restauration scolaire.</p>	CA agriculteurs CC
Gérer durablement les ressources du territoires	Adaptation des cultures au changement climatique	L'Etat et la Région ont mené une réflexion sur l'agriculture et son adaptation au changement climatique, dont les résultats seront présentés le 06/07/2018.	CA

<p>Gérer durablement les ressources du territoire</p>	<p>Renforcer la filière bois sur le territoire</p>	<p>La forêt est une caractéristique essentielle du territoire. La gestion et l'exploitation de la forêt peut néanmoins être développée de manière à contribuer à l'adaptation de la forêt au changement climatique et au développement d'une filière bois énergie locale.</p> <p>Pour développer la filière, il faut renforcer la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - initier une demande diffuse (auprès des particuliers) par le remplacement des moyens de chauffage fossiles par des équipements au bois (l'EPCI peut jouer un rôle par le biais de groupements d'achat) - favoriser l'installation de chaudières collectives (sur les bâtiments publics par exemple). <p>Des écueils ont été identifiés : la population de la CC est vieillissante et préfère des solutions pour lesquelles l'entretien est facile, le financement est limitant lorsqu'il s'agit de remplacer des équipements de chauffage.</p>	<p>FD CUMA ? Alliance Forêt Bois ? Interbois ? CC UGAP</p>
<p>Développer les ENR à l'échelle du territoire</p>	<p>Identifier les sites potentiels pour le solaire au sol</p>	<p>Les projets de centrales au sol peuvent être développés sur des terrains très spécifiques (friches, délaissés, anciens sites industriels...).</p> <p>Dans le cas où un défrichage est nécessaire pour implanter le parc, un reboisement doit être réalisé en compensation.</p> <p>L'objectif est donc d'identifier a priori les sites réunissant les critères pour l'implantation de centrales solaires au sol.</p> <p>Des projets existent : sur des terrains appartenant au SMD3, un projet privé à Saint-Hilaire d'Estissac (attaqué par une association).</p>	<p>CC, SDE24 ? ATD ?</p>
<p>Développer les ENR à l'échelle du territoire</p>	<p>Développer les toitures solaires agricoles</p>	<p>Mobiliser le secteur agricole autour du solaire photovoltaïque.</p> <p>Favoriser / encourager la location de toitures à des projets citoyens.</p>	<p>CA CIRENA</p>

<p>Développer les ENR à l'échelle du territoire</p>	<p>Développer la méthanisation</p>	<p>Dans le cadre de l'injection sur le réseau de distribution du biogaz produit par méthanisation, GRDF travaille sur un maillage de réseau, et étudie l'utilisation du maillage pour faire du stockage : rendu de l'étude prévu le 6 juillet.</p> <p>GRDF, la CA et le SDE24 travaillent déjà ensemble notamment au sein du Club Biogaz départemental porté par le SDE24.</p> <p>La stratégie pour le développement de la méthanisation se porte actuellement plutôt vers des "petits" méthaniseurs (de puissance inférieure à 250 kWe) pour faciliter le montage des projets au niveau humain (nombre d'agriculteurs impliqués) et logistique (transport des intrants et du digestat).</p> <p>GRDF étudie également la micro-méthanisation qui consiste à équiper les exploitations agricoles de micro-méthaniseurs puis de collecter le biogaz par camion-citerne dans chacune des exploitations (de la même manière que s'organise la collecte de lait). Cela permettrait de palier la problématique d'espacement des exploitations qui rend l'acheminement des intrants non rentables.</p>	<p>GRDF CA SDE24</p>
<p>Réduire les impacts liés au bâtiment</p>	<p>Rénovation énergétique des logements privés</p>	<p>Une OPAH est menée par le Pays de l'Isle, des actions complémentaires doivent être trouvées pour massifier la rénovation énergétique. La thématique sera abordée avec les acteurs départementaux et régionaux lors de la Journée de la Transition Énergétique du 28/06/2018.</p>	<p>Pays de l'Isle CC EIE ADIL</p>
<p>Réduire les impacts liés au bâtiment</p>	<p>Renforcer la filière de rénovation locale</p>	<p>Inciter à la création de groupement d'entreprises à la rénovation énergétique dans le cadre du groupement DOREMI. Cela permet de former les entreprises locales à la démarche de rénovation globale des maisons individuelles et de faire baisser le coût des travaux de rénovation en vue de la massification de la rénovation énergétique. Cela participe également au maintien d'une activité économique locale.</p>	<p>CC SDE24 Artisans Institut négaWatt</p>

Adopter une mobilité durable	Développer le covoiturage et l'auto-partage	Développement des aires de covoiturage, mise en place de système de covoiturage type Rézo'pouce, développement de l'autopartage (sur une commune, le minibus des associations est partagé : exemple à suivre)	CC associations entreprises citoyens
Adopter une mobilité durable	Développer les modes actifs	Le Pays de l'Isle travaille sur un schéma vélo.	Pays de l'Isle
Adopter une mobilité durable	Développer le tiers-lieu	Une réflexion pourrait être engagée avec les entreprises des CA de Bergerac et du Grand Périgueux pour co-développer le télétravail à destination des employés de ces zones habitant sur la CC Isle et Crempse. Le retour d'expérience du projet d'espace de télétravail qui a finalement été abandonné devra également être mis à profit.	CC CA Grand Périgueux CA Bergeracoise entreprises
Adopter une mobilité durable	Mettre en place une plate-forme de la mobilité	Création d'une plate-forme web associée au site internet de la collectivité et réunissant les informations sur l'ensemble des mobilités alternatives	CC
Adopter une mobilité durable	Favoriser les déplacements en transports en commun	Communiquer auprès des habitants sur les avantages du train. Une ligne de bus Mussidan-Bergerac serait à l'étude	CC
Inscrire le territoire dans la transition énergétique	Améliorer l'acceptabilité des projets ENR	<p>Les projets ENR en développement sont actuellement soumis à des problèmes d'acceptabilité qui mènent à des recours en justice contre l'implantation des projets (méthanisation : Saint-Hilaire d'Estissac, éolien...).</p> <p>Favoriser l'acceptabilité des projets est donc un levier pour parvenir aux objectifs de développement des ENR.</p> <p>Ce travail peut se faire sous plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser le public aux ENR à travers des journées portes-ouvertes sur des installations, des animations pédagogiques dans les écoles (GRDF expérimente une animation pédagogique avec une mallette sur les économies d'énergie) ; - renforcer la concertation avec le public, dès les phases amont des projets (discuter des zones potentielles de développement de projet avant même la prospection des développeurs) ; - encourager le développement des projets ENR citoyens et du financement participatif. 	GRDF Enedis ? Education Nationale CC agriculteurs / CA CIRENA

Inscrire le territoire dans la transition énergétique	Développer les alternatives au véhicule personnel pour les services communaux / intercommunaux	La possibilité de télé-travailler est déjà proposée aux services de la CC et une salle de réunion avec système de visioconférence pour dématérialiser la formation avec le CNFPT.	CC
Inscrire le territoire dans la transition énergétique	Optimiser l'éclairage public	Via la convention avec le SDE, viser le facteur 4 sur l'éclairage public : rénovation du système d'éclairage (passage aux LEDs), optimisation des plages horaires d'éclairage. Par ailleurs, cela peut servir la cause de la sensibilisation du public à la transition énergétique.	CC SDE24
Inscrire le territoire dans la transition énergétique	Rénovation énergétique du patrimoine public	Poursuivre le travail réalisé dans la rénovation du patrimoine public : diagnostic énergétiques et rénovation des bâtiments en lien avec le SDE24 et le dispositif Réno'Aqt.	CC Réno'Aqt SDE24
Inscrire le territoire dans la transition énergétique	Développement des ENR pour/sur le patrimoine public	S'inspirer de la mise en place par la CC d'une chaufferie bois collective pour les logements communautaires pour développer ce type de projets (réseaux de chaleur, chaudière bois) sur d'autres bâtiments. Systématiser l'étude de faisabilité de systèmes de chauffage ENR (bois, solaire thermique, géothermie).	CC
Inscrire le territoire dans la transition énergétique	Sensibilisation au gaspillage alimentaire	-	CC

Cette première version a ensuite été travaillée à travers des échanges entre le bureau d'études accompagnateur, les partenaires et la collectivité pour donner lieu aux fiches actions finales. Des entretiens ont notamment eu lieu avec Le Pays de l'Isle, l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine, ARTEE, le Département de Dordogne, la Chambre d'Agriculture, Alliance Forêt Bois et le CRPF pour préciser leur implication possible dans les actions.

Les personnes présentes à l'atelier étaient les suivantes :

Mme VEYSSIERE, Présidente de la CDC Isle et Crempse en Périgord

Mme CHAMINANT, Chargée de mission de la CDC Isle et Crempse en Périgord

Elus du territoire, membres des commissions Développement Durable, Urbanisme et Développement Economique :

Mme BOYER, M. MELKEBEKE, Mme ARCHIPZUK, M. AYMARD, M. CROUZILLE, Mme DARCOS, M. DAREAU, M. DUPUY, M. DURANT, M. FLAMANT, M. FOURTEAU, M. LESSENOT, M. MAZOUAUD, Mme PICHARDIE, M. PIETREMONT, M. SIMONNET.

Représentants des acteurs locaux (institutionnels et professionnels) :

M. RANOUX (Président de la CCIVS), M. HUON (SDE24), M. OUAGNE (ENEDIS), Mme LIAGRE (GRDF), M. LAMY (ENGIE), Mme COSSET (CAUE), Mme FERREIRA (ADIL24).

Excusés :

Elus membres des commissions :

M. TRIQUART, M. CAMPAGNAUD, M. TOURNIER, M. CHAMBOST, M. DURAND, M. MEYNARD, M. OLIVIER, M. ROSE.

Représentants des acteurs locaux excusés :

M. LOTTERIE (Président de la CCIDL), M. SOUS (ADEME), Mme PAGES (DREAL), M. VAN DER LIET (ENEDIS), Mme FRISSON-LEFEVRE (ADIL), M. MARMANDE (ATD), M. CATINEL (Pays de l'Isle).

3. LE PLAN D'ACTION 2019-2024

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général du plan d'action :

N°	Intitulé
AXE 1 - Gérer durablement les ressources du territoire	
1	Accompagner le changement de pratiques des exploitants agricoles
2	Maîtriser la Demande en Energie des exploitations agricoles
3	Mettre en place des circuits-courts et assurer une veille foncière agricole
4	Renforcer la filière bois sur le territoire
5	Préserver les milieux aquatiques pour une meilleure gestion de la ressource en eau
AXE 2 – Développer les ENR à l'échelle du territoire	
6	Identifier les sites potentiels pour le solaire au sol et les ombrières
7	Développer les ENR dans les exploitations agricoles
8	Améliorer l'acceptabilité des projets ENR et soutenir les projets citoyens
9	Adapter les réseaux de distribution d'énergie aux évolutions induites par la transition énergétique
AXE 3 – Réduire les impacts liés au bâtiment	
10	Rénover énergétiquement les logements privés et sensibiliser à la MDE
11	Renforcer la filière de rénovation locale
12	Accompagner la réduction de consommation d'énergie dans les entreprises
AXE 4 – Adopter une mobilité durable	
13	Mutualiser les déplacements motorisés
14	Développer les modes actifs
15	Promouvoir la sobriété, les modes actifs et partagés dans la mobilité domicile-travail
16	Mettre en place une plateforme de la mobilité
AXE 5 – Inscrire le territoire dans la transition énergétique	
17	Sensibiliser les habitants au développement durable
18	Rénover et assurer la gestion des fluides (énergie, eau) du patrimoine public
19	Développer les ENR pour/sur le patrimoine public
20	Soutenir la transition énergétique par la commande publique
21	Faire de la transition énergétique un projet de territoire
22	Participer à la transition énergétique du département de la Dordogne

Les fiches action détaillant chaque action sont présentées dans la suite du rapport.

En fin de rapport est présenté le tableau de bord de suivi des actions.

AXE 1 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION 1. ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5/5	3/5	+	N.A.	475 t CO ₂ /an (objectif stratégique)	++	++

Contexte

Le changement des pratiques agricoles répond à un double enjeu vis-à-vis du changement climatique :

- l'atténuation des émissions du secteur, qui sont majoritairement non-énergétiques et liées à l'épandage d'intrants (engrais minéraux azotés, pesticides) et à l'élevage (fermentation entérique et émissions des effluents) ;
- l'adaptation des cultures au changement climatique, via l'utilisation raisonnée de la ressource en eau et l'évolution vers des cultures plus adaptées au climat futur.

Les mesures d'atténuation participent en outre à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Les mesures d'adaptation ont quant à elles un impact économique favorable pour les exploitants en aidant à pérenniser leurs exploitations et réduisant leurs charges.

Les partenaires départementaux concernés par l'agriculture (dont la Chambre d'Agriculture, le Département, la DDT, l'Agence de l'Eau) ont mené en 2018 une étude sur l'impact local du changement climatique sur l'agriculture, et les moyens d'y faire face. Celle-ci devait aboutir en 2018 à la formalisation d'un plan d'action, qui pourra être déployé sur la CCICP dans le cadre des partenariats à mettre en œuvre.

Objectifs : Réduire de 50% les émissions de GES non énergétiques de l'agriculture à horizon 2050

Descriptif

L'action se décompose autour de 4 axes, déclinés en actions de formation/sensibilisation et de prestations (diagnostics ou conseils).

1. Réduction de l'usage des engrais minéraux en cultures et prairies

La gestion de l'azote sur une exploitation passe par :

- La connaissance des besoins des cultures et des prairies ;
- La connaissance des transferts passifs (fixation symbiotique, volatilisation atmosphérique, piégage-restitution par le sol) ;
- La maîtrise des apports (dose, formes, efficacité, dates) ;
- La minimisation des pertes (sol équilibré, réduction des pertes gazeuses et lixiviation).

La réduction de l'usage des engrais minéraux peut donc se faire via une évaluation plus juste des besoins en azote des cultures, une meilleure gestion des dates d'apports, la substitution de l'azote minéral par de l'azote organique.

La Chambre d'agriculture propose de réaliser des bilans de fertilisation : certains agriculteurs y sont obligés dans le cadre des Plans Prévisionnels de Fumure, l'objectif est d'élargir ces diagnostics aux exploitants non-obligés.

L'action comportera :

- **une journée par an de sensibilisation** auprès des agriculteurs sur les besoins des cultures et la bonne gestion des prairies ;
- **4 jours par an dédiés à l'animation** pour la recherche d'agriculteurs intéressés ;
- à la suite desquels ils pourront être redirigés vers un conseil spécifique (notamment diagnostic Agro Ferti).

2. Mise en place de Techniques Culturelles Simplifiées

Les Techniques Culturelles Simplifiées ou TCS (non labour, semis direct...) permettent de limiter la consommation de carburant liée au passage des engins agricoles, d'éviter la compaction du sol et de renforcer le stockage de carbone dans les sols. Les exploitants agricoles seront accompagnés sur la mise en place de ces techniques via :

- l'organisation d'**une journée par an de sensibilisation et d'information** sur les TCS.
- l'organisation de **deux visites par an d'exploitations** ayant mis en place les TCS.
- un conseil individualisé pour les exploitants volontaires, via **une journée de formation par an** (pour 6 à 8 agriculteurs) sur les TCS.

3. Intégration des légumineuses en intercultures ou dans les rotations

L'intégration des légumineuses en intercultures ou dans les rotations a un effet bénéfique sur la résistance des parcelles aux bioagresseurs. Les légumineuses permettent aussi un apport naturel d'azote dans les sols et l'agrosystème, qui limite de fait le recours aux engrais azotés pour les cultures et à des aliments riches en protéines souvent importés pour les troupeaux.

L'intégration des légumineuses dans les cultures passe par :

- l'animation d'**une journée par an de sensibilisation et d'information** sur les rotations et la vie biologique des sols ;
- des diagnostics agronomiques des sols des exploitations, avec pour objectif **5 diagnostics par an sous conditions de financement** (aides de la région de la Communauté de Communes) ;
- des conseils individualisés aux exploitants.

4. Adaptation des cultures au changement climatique

Les techniques d'agro-foresterie permettent de stocker du carbone dans les sols mais aussi de diminuer les besoins en eau des cultures. Une bonne anticipation des choix de culture et des variétés permet de diminuer les besoins en eau.

L'adaptation des cultures et des exploitations agricoles au changement climatique passe par :

- l'organisation d'**une journée par an de sensibilisation et d'information** ;
- la communication et l'animation sur cette thématique dans les assemblées générales ;
- des conseils individualisés pour les exploitants.

De manière globale, la collectivité et la chambre d'agriculture pourront communiquer et sensibiliser les agriculteurs à la certification environnementale agricole (AREA, SME, Terra Vitis) de niveau 2 ou aller plus loin en visant la Haute Valeur Environnementale (HVE). Ces certifications attestent la volonté des exploitants de limiter l'impact environnemental de leurs activités et offrent donc une valorisation aux agriculteurs qui s'engagent.

La certification AREA s'articule selon 7 enjeux environnementaux liés à l'agriculture :

- Réduire les pollutions liées aux fertilisants,
- Réduire les pollutions liées aux produits phyto-sanitaires,
- Raisonner les prélèvements sur la ressource en eau,
- Garantir la limitation des risques sanitaires,
- Maintenir et développer la biodiversité,
- Economiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables,
- Supprimer les pollutions liées à la transformation des végétaux.

Actions en cours

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	Chambre d'Agriculture	FD CUMA, DDT, Agence de l'eau, organismes professionnels agricoles

- **Ressources humaines**

Les ressources humaines seront principalement celles de la Chambre d'Agriculture et des partenaires. La collectivité mobilisera du personnel pour les temps de concertation et de communication.

- **Ressources documentaires ou techniques**

Chambre d'agriculture : étude sur l'adaptation au changement climatique, en lien avec la DDT

Etude « Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques – Recueil d'expériences territoriales », RAC-France, septembre 2014, consultable à :

<https://reseauactionclimat.org/publications/adaptation-agriculture-changements-climatiques-recueil-experiences/>

Plan d'action Energie-Climat du programme Climagri du PNR Périgord-Limousin, disponible à : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Agriculture-durable/Plan-energie-climat-pour-l-agriculture-CLIMAGRI>

Etude « Émissions de gaz à effet de serre et fertilisation azotée : initiatives collectives et territoriales », RAC-France, mars 2018

- **Budget**

L'organisation des journées de sensibilisation, de formation et l'animation relative à chaque thématique sera réalisée par la Chambre d'Agriculture sur son budget propre.

La collectivité pourra abonder le financement des diagnostics de sols pour diminuer le reste à charge des agriculteurs (un diagnostic a un coût global de 600 euros) et mettre à disposition gratuitement des salles pour les formations.

- **Financement**

Pour la chambre d'agriculture de la Dordogne :

Certification environnementale des exploitations agricoles AREA : Les structures de conseil référencées dans le cadre de la certification environnementale, dont la Chambre

d'agriculture de la Dordogne, perçoivent, pour le compte des agriculteurs, l'aide au conseil pour l'accompagnement vers la certification, à hauteur de 300€ par exploitation certifiée. Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-area>

Pour les exploitations agricoles :

Aides pour la certification environnementale des exploitations HVE : de 200€ à 440€ par exploitation certifiée. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-hve-haute-valeur-environnementale>

Aide liée au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitants agricoles (Pcae) : financement de 30% des investissements, plafonné à 40 000€ et avec un seuil de 3 000€. Les agriculteurs biologiques, certifié HVE 3 ou les jeunes agriculteurs ont une bonification de 5%. Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/pcae-investissements-en-culture-maraichere-petits-fruits-horticulture-et-arboriculture>

Aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique : en fonction type de production, entre 25 et 900 €/ha/an. Plus d'information sur : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/08_aides_a_la_conversion_et_au_maintien_de_lab.pdf

Difficultés identifiées

Le changement de pratiques culturales nécessite souvent une prise de conscience de la part des agriculteurs. Il peut par ailleurs impliquer des modifications importantes dans le fonctionnement des exploitations. Un temps d'adaptation est donc nécessaire, pendant lequel une baisse de rendement peut survenir.

Cette action est majoritairement axée sur de la sensibilisation/formation. Il faudra donc être attentif au fait que la sensibilisation porte ses fruits et mène effectivement à des changements de pratiques. Il est donc important de bien suivre cette action et ne pas se limiter au suivi de la bonne application des journées de sensibilisation.

Calendrier

Mise en œuvre dès 2019

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre et % d'agriculteurs impliqués dans une action du PCAET	CA24	A déterminer avec la CA24	30, soit 5/an

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 4 (volet sylvicole), 10 et 20 (volet rénovation/construction) et 1 et 3 (volet agricole).

Il serait également souhaitable d'aller plus loin dans l'ambition des actions agricoles, en favorisant la conversion à l'agriculture biologique, ou bien en élargissant les actions (plutôt ciblée « énergie-climat ») à la préservation de la biodiversité. Cela permettrait de renforcer les incidences positives sur le milieu naturel (même si cet enjeu n'a pas été identifié comme un enjeu majeur du PCAET).

- **Indicateur de suivi environnemental**

Part des surfaces agricoles et naturelles (%)

Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO₂, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité.

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)

L'indicateur mesure le pourcentage % de surface agricole utile (SAU) impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et haute valeur environnementale (HVE). L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte.

Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)

Pourcentage des points de mesure de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise). Données SIE Adour Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr>.

État quantitatif des masses d'eau du territoire (%)

Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ». Données <https://www.debits-dordogne.fr/> et Données SIE Adour Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr>.

Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m³)

AXE 1 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION 2. MAÎTRISER LA DEMANDE EN ENERGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2/5	3/5	+	0,33 GWh/an (objectif stratégique)	95 t CO ₂ /an (objectif stratégique)	+	+

Contexte

La consommation d'énergie des exploitations agricoles est associée à deux postes :

- la consommation d'énergie des bâtiments et des process, essentiellement pour des besoins de chaleur ;
- la consommation d'énergie des engins agricoles, sous la forme de carburant.

Des actions d'optimisation sont possibles sur ces deux postes.

Objectifs : Réduire de 20% la consommation énergétique du secteur agricole en 2030

Descriptif

1. Réalisation de diagnostics Dia'terre

La réduction des consommations d'énergie des exploitations passera par la réalisation de diagnostics énergie-GES complets Dia'terre®. Ces diagnostics consistent à analyser les consommations énergétiques globales des exploitations, poste par poste. Ils permettent d'identifier les marges de progrès possibles par comparaison à des niveaux de référence.

L'ensemble de l'action se décompose comme suit :

- réalisation du diagnostic,
- proposition d'actions à entreprendre : isolation des bâtiments, changement des équipements de chauffage par des dispositifs ENR et performants, pose d'échangeurs de chaleur, diagnostic moteur sur banc d'essai des tracteurs et formation aux règles d'écoconduite, pré-refroidisseur pour tank à lait, préchauffage solaire thermique...
- suivi des exploitations.

Pour renforcer l'efficacité de l'action, la collectivité pourra orienter les agriculteurs vers la chambre d'agriculture et communiquer sur ces diagnostics dès qu'un projet de création ou de rénovation d'exploitation agricole sera identifié.

2. Organisation de journées de réglages de tracteurs sur banc d'essai

Le diagnostic moteur sur banc d'essai et la formation à l'écoconduite pourront également être organisés en dehors du cadre du diagnostic Dia'terre, lors de journées de sensibilisations.

Ces réglages sont réalisés par la fédération des CUMA, en lien avec la Chambre d'Agriculture. L'objectif est d'en réaliser au moins 30 par an.

Actions en cours

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	Chambre d'Agriculture	FD CUMA, DDT, organismes professionnels agricoles

- **Ressources humaines**

Les ressources humaines seront principalement celles de la Chambre d'Agriculture et de la FD CUMA. La collectivité mobilisera du personnel pour les temps de concertation et de communication.

- **Ressources documentaires ou techniques**

Plan d'action Energie-Climat du programme Climagri du PNR Périgord-Limousin, disponible à : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Agriculture-durable/Plan-energie-climat-pour-l-agriculture-CLIMAGRI>

- **Budget**

Coût d'un diagnostic Dia'terre® : 2 jours soit 1000 euros

Coût d'un réglage de tracteur sur banc d'essai : 88 euros.

- **Financement**

La CCICP pourra apporter une aide financière pour les diagnostics Dia'terre® et une aide financière et /ou logistique pour les journées de réglage des tracteurs

Difficultés identifiées

Pour que les agriculteurs s'engagent dans les diagnostics énergie-GES, il faut que leur reste à charge soit de 200 euros maximum, soit 80% du financement à trouver par ailleurs.

Calendrier

Mise en place de l'action dès 2019.

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre de diagnostics et réglages réalisés	CA24	0	5 diagnostics/an 30 réglages/an
Economies d'énergie générées (via le suivi des exploitations)	CA24	0	-20% sur les dossiers suivis

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

Il serait souhaitable d'aller plus loin dans l'ambition des actions agricoles, en favorisant la conversion à l'agriculture biologique, ou bien en élargissant les actions (plutôt ciblée « énergie-climat ») à la préservation de la biodiversité. Cela permettrait de renforcer les incidences positives sur le milieu naturel (même si cet enjeu n'a pas été identifié comme un enjeu majeur du PCAET).

- **Indicateur de suivi environnemental**

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)

L'indicateur mesure le pourcentage % de SAU impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et haute valeur environnementale (HVE). L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte.

AXE 1 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION 3. METTRE EN PLACE DES CIRCUITS COURTS ET ASSURER UNE VEILLE FONCIÈRE AGRICOLE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2/5	3/5	+/-	N.C.	N.C.	0	+

Contexte

Le développement des circuits courts alimentaires peut contribuer au maintien de l'activité agricole, qui constitue un secteur économique et social important pour le territoire.

Par ailleurs, la France s'est inscrite en 2013 dans un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, visant la réduction de moitié de ces déchets d'ici 2025 : la lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité. En effet, tout au long du processus de fabrication d'un aliment, chaque étape émet des gaz à effet de serre (culture ou élevage, production des engrais, transformation, emballage, conservation et transports). Selon le mode de culture des produits agricoles, leur origine géographique et la quantité d'emballages, l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre des produits est très différent. Ainsi, certains sont plus riches en gaz à effet de serre que d'autres : la viande, les fruits et légumes produits hors saison, les produits laitiers, les produits congelés et les plats préparés.

Le projet alimentaire territorial (PAT) porté par le Pays de l'Isle en Périgord, dont le plan d'action doit être construit à partir d'octobre 2019, devrait concourir à 4 ambitions politiques voulues par les élus :

- Développement d'une économie de proximité,
- Une économie respectueuse des ressources naturelles,
- Des productions qui concourent à la santé des citoyens et à une nouvelle approche nutritionnelle,
- Un modèle de développement qui contribue à renouer les liens sociaux et à la limitation du gaspillage alimentaire.

Il peut constituer un moyen d'atteindre l'objectif national 2022 de 50% de produits bio ou locaux dans la restauration scolaire publique.

Enfin, des surfaces agricoles ne sont pas exploitées et demeurent en friche. Un recensement et une réutilisation de ces espaces permettrait d'installer de nouveaux agriculteurs sur le territoire ou de renforcer l'autonomie des exploitations du territoire (pâturages, fourrages). La commission agriculture de la CCICP, réunie en février 2019, a lancé la réflexion et le travail sur le devenir des friches agricoles. Elle pourra aussi s'appuyer sur le PAT porté par le Pays de l'Isle qui devrait s'intéresser aux chantiers fonciers.

Objectif :	<p>Développer une activité agricole en réponse au PAT à l'étude sur le Pays de l'Isle en Périgord</p> <p>Profiter de ce plan pour ajouter une dimension de sensibilisation au gaspillage.</p> <p>Mettre en place une stratégie foncière agricole</p>
-------------------	---

Descriptif

1. Mise en place de circuits courts alimentaires

Etre exemplaire et moteur dans le travail du PAT réalisé à l'échelle du Pays de l'Isle.

Promouvoir l'approvisionnement en circuit court auprès des restaurateurs collectifs du territoire : écoles, entreprises, administrations, centres d'accueil communautaires (crèches, EHPAD). La mutualisation de prestataires est a priori possible entre la cantine de Mussidan et les écoles des communes environnantes.

Déployer une stratégie d'optimisation des menus, en diminuant la quantité de viande et ainsi permettre de financer des produits bios et locaux.

Développer l'association "Manger Bio Périgord" afin d'assurer un partenariat avec le plus grand nombre d'agriculteurs locaux et ainsi pérenniser l'approvisionnement des cantines de la communauté de commune.

2. Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Le site internet porté par l'ADEME "Ça suffit le gâchis !", à destination des particuliers, entreprises et collectivités propose de nombreuses actions à mettre en place pour la réduction de ces déchets.

Une semaine de la réduction des déchets alimentaires est organisée chaque année fin novembre. C'est une occasion pour la collectivité d'organiser ou de participer à de nombreuses animations, de labelliser une action ou de porter des projets de réduction du gaspillage alimentaire.

3. Mise en place d'une stratégie foncière agricole

En articulation avec le PAT, réaliser une étude foncière et cartographie SIG pour qualifier les friches et mettre en place un outil de localisation foncière, avec pour objectif :

- Identifier pour les préserver les sols fertiles du territoire ;
- Identifier pour les reconquérir les friches agricoles ayant un intérêt agronomique avec qualification des espaces agricoles.

Organiser des réunions sur l'usage des parcelles et sur des propositions d'amélioration de cet usage. Expérimenter autour de la mise en place d'une Association Foncière Pastorale.

Travailler avec la chambre d'agriculture et la SAFER pour installer de nouveaux agriculteurs en valorisant les friches et maintenir l'usage agricole des friches dans les documents d'urbanisme.

Actions en cours

Une étude sur l'aménagement d'une Plateforme de Découpe et Transformation à destination des agriculteurs a été menée mais le projet n'a pas abouti.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP	Pays de l'Isle, Département, Chambre d'Agriculture, SAFER, Manger Bio Périgord, Mon Restau Responsable, communes

- **Ressources humaines**

Le Pays de l'Isle, dans le cadre du PAT sera le principal pourvoyeur de ressources humaines. La CCICP sera mobilisée pour les temps de concertation et de communication. Le personnel des établissements scolaires du territoire seront les premiers acteurs de terrain pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective hors foyer.

- **Ressources documentaires ou techniques**

Sites dédiés à la restauration bio : <http://www.mangerbioperigord.fr/> et <http://www.repasbio.org> ;

Pays de l'Isle en Périgord

CPIE : action "mon restau responsable" : <http://www.restauration-collective-responsable.org/th%C3%A9matiques/gaspillage>

Collectif "Les Gueules Cassées"

Site internet de l'ADEME : <http://www.casuffitlegachis.fr/>

- **Budget**

A préciser dans le cadre du PAT du Pays de l'Isle

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité

FEADER, FEDER, LEADER

Aide de la région "Actions collectives dans l'économie circulaire". Subventions de 80% maximum pour les missions d'intérêt général et 50% maximum pour les pôles d'innovation. Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/actions-collectives-dans-leconomie-circulaire>

Difficultés identifiées

Animer et faire vivre un réseau des différents acteurs concernés : Il s'agit d'amener les participants à partager des idées et de faire vivre le réseau créé au fil de ces rencontres. Il est difficile de mettre en place des circuits alimentaires courts, notamment pour les petites écoles : de grosses difficultés sont rencontrées avec les transporteurs (les fruits et légumes arrivant parfois déjà pourris) et le travail avec Manger Bio Périgord n'a pas été couronné de succès pour l'instant.

Afin d'améliorer la qualité de l'alimentation, envisager d'intégrer dans les appels d'offres liés à la restauration collective le recours à des produits issus de circuits courts.

Attention à veiller à conserver une logique d'optimisation de la distribution. Le manque d'optimisation peut nuire au bilan transport des circuits courts si ceux-ci sont mal gérés (petits véhicules faiblement chargés, trajets motorisés des consommateurs chez de multiples producteurs, etc.)

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre de producteurs locaux engagés dans des circuits courts	PAT	A déterminer	A déterminer
Nombre d'écoles, entreprises, cantines, etc proposant des produits locaux dans leur restauration collective	CCICP – PAT	A déterminer	A déterminer
Surfaces de friches réintroduites en usage agricole	CCICP	A déterminer	A déterminer

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

Il serait souhaitable d'aller plus loin dans l'ambition des actions agricoles, en favorisant la conversion à l'agriculture biologique, ou bien en élargissant les actions (plutôt ciblée « énergie-climat ») à la préservation de la biodiversité. Cela permettrait de renforcer les incidences positives sur le milieu naturel (même si cet enjeu n'a pas été identifié comme un enjeu majeur du PCAET).

Il s'agit en outre bien d'aborder la question de la consommation globalement. La question de la baisse de la quantité de viande consommée (très impactante du point de vue des gaz à effet de serre) au profit d'une quantité moindre mais de meilleure qualité, via la sensibilisation dans la restauration collective, pourrait être abordée dans cette action.

- **Indicateur de suivi environnemental**

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)

L'indicateur mesure le pourcentage % de SAU impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et haute valeur environnementale (HVE). L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte.

Part des surfaces agricoles et naturelles (%)

Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans les PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO₂, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité.

AXE 1 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION 4. RENFORCER LA FILIÈRE BOIS SUR LE TERRITOIRE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2/5	2/5	+	N.A.	N.C.	+/-	+/-

Contexte

La forêt est un élément essentiel du territoire et du département de la Dordogne. La gestion et l'exploitation de la forêt peuvent être développées de manière à contribuer à :

- l'adaptation de la forêt au changement climatique,
- à l'atténuation du changement climatique en favorisant la séquestration carbone,
- au développement d'une filière bois locale (bois énergie et bois d'œuvre).

Or, aujourd'hui, on observe une sous-exploitation de la ressource disponible, alors même que l'exploitation permet de gérer les forêts et d'optimiser leur séquestration de carbone. De plus, 70% du bois des forêts départementales n'est pas transformé sur place mais hors du département.

En ce qui concerne le bois énergie, le territoire a consommé en 2015 environ 52 GWh de bois-énergie, principalement en bois bûche. Cependant, la production locale est estimée à seulement 13 GWh/an pour un potentiel de 73 GWh.

Le développement de la filière bois sur le territoire permettrait de relocaliser la production du bois consommé. Ainsi, en renforçant la filière bois en mettant en lien les différents acteurs (propriétaires fonciers, exploitants, scieries, constructeurs, chaufferies et particuliers), une réelle pérennisation de la filière peut avoir lieu.

Objectif :	Valoriser et mobiliser la ressource forestière locale Sécuriser les approvisionnements en bois local à long terme
-------------------	--

Descriptif

Pour développer la filière, il faut renforcer la demande en communiquant plus et mieux :

1) Promouvoir le bois, local et de qualité

En déployant une stratégie de communication de plusieurs niveaux :

- **Expliquer la gestion forestière, les différents usages du bois, les bonnes conditions d'usages du bois énergie (bois sec, foyers fermés, etc.) à destination du grand public. Les éléments de communication pourraient être repris d'autres campagnes de sensibilisation sur le bois, en les ajustant aux spécificités du territoire (bois local, producteurs locaux...) et en les mobilisant lors d'événements (par exemple lors de la semaine internationale de l'arbre au mois de mars). Les scolaires seraient également un public intéressant et des sorties scolaires sur la thématique du bois et de la forêt pourraient être organisées ;**

- **Communiquer auprès des entreprises du territoire sur les possibilités de compensation carbone « Label Bas Carbone » (volontaire ou obligatoire) que propose le CRPF. Le CRPF identifie un fort potentiel de surfaces forestières sur lesquelles on peut faire de la compensation carbone, mais pas de lien avec les entreprises. Un agent du CRPF bas à Bordeaux est en charge de la recherche des entreprises mais il manque un relais local, que la collectivité pourrait contribuer à combler. Cette communication pourra avoir lieu dans le cadre du Club-Climat des entreprises ;**
- **Organiser des temps d'information à destination des élus sur les intérêts de la gestion forestières et les solutions existantes (repeuplement de taillis dégradés, compensation carbone...) en faisant intervenir les acteurs de la filière (Interbois, CRPF, AFB, CA24). Ces temps auront pour but de permettre une meilleure compréhension des contraintes de la gestion forestière et d'apporter aux élus les connaissances nécessaires pour pouvoir répondre aux sollicitations des habitants.**

Il pourra également être envisagé de mettre en place une animation territoriale portée par le CRPF et la Chambre d'Agriculture pour dynamiser la gestion forestière et améliorer le bilan carbone du territoire. L'animation a pour but de motiver les propriétaires à entrer dans une dynamique de gestion durable de leurs peuplements en commençant par mobiliser puis améliorer les peuplements dépérissants. L'un des leviers est constitué par les aides du plan bois-forêt de la Dordogne (co-financé en partie par la Région).

En complément, un travail de remembrement de parcelles forestières pourra être engagé, afin de regrouper les parcelles qui sont aujourd'hui fortement morcelées et les rendre ainsi plus facilement exploitables.

2) Initier une demande diffuse auprès des particuliers

Par le remplacement des moyens de chauffage fossiles et des foyers ouverts par des équipements au bois performants (l'EPCI peut jouer un rôle par le biais de groupements d'achat). Organiser des journées d'information sur le bois énergie auprès du grand public. Accompagner la filière bois bûche sur le taillis dégradé.

Beaucoup de foyers du territoire utilisent des cheminés ou poêles à bûches, notamment les personnes âgées. En revanche, ils n'ont pas forcément connaissance des autres types d'installation (granulés), qui nécessitent moins de manutention, moins de stockage et peuvent alimenter automatiquement le système de chauffage. L'information, la sensibilisation et la communication sur ce sujet sont donc primordiales.

Afin de renforcer la demande en bois, les bâtiments publics peuvent, en même temps que la rénovation, changer leur système de chauffage par une chaudière bois ou par un réseau de chaleur (voir [action 19](#)).

3) Développer une utilisation du bois local en tant que bois d'œuvre

permettant ainsi de favoriser la séquestration carbone et d'améliorer les circuits courts de la filière bois.

Afin de développer l'utilisation d'éco-matériaux dans la rénovation des logements, les déchets des scieries peuvent être revalorisés pour produire de la fibre de bois. Cette nouvelle activité peut se faire dans le cadre d'économie circulaire, et donc être financièrement aidée par la région.

Actions en cours

Une action de communication auprès des propriétaires forestiers a été menée début 2018 par Alliance Forêt Bois (AFB) en lien avec le CRPF, l'ADEME et la DRAAF sur deux régions : les plateaux de la région d'Issac et la région de Vergt. AFB a écrit à 1000 propriétaires pour

mobiliser le taillis dégradé grâce à des solutions économiques avec peu d'investissement. Cette action n'a malheureusement pas bien fonctionné, car beaucoup de petits propriétaires ne se sont pas sentis concernés. Sur la région d'Issac, 10 producteurs ont répondu sur 300 prospectés. L'action va être renouvelée mais en ciblant les adhérents d'AFB via leurs adresses mails.

Une action de sensibilisation du public scolaire avait eu lieu sur le Bergeracois : rédaction d'une BD et diffusion aux CM1-CM2 et 6èmes associée à la formation des enseignants.

Dans le cadre du programme Life Forest CO2, le CRPF met en oeuvre des contrats carbone entre une entreprise ou une collectivité qui souhaite compenser ses émissions de CO2 et un propriétaire forestier. Certains projets forestiers améliorant la séquestration carbone (comme de la reconstitution de peuplements dépérissants) pourront être labélisés par le label Bas-Carbone et être financés dans le cadre d'une compensation carbone volontaire réglementée. La communauté de communes sera le lien entre les entreprises du territoire qui seraient intéressées par de la compensation carbone locale et le CRPF.

Installation d'une chaudière bois pour 7 logements communautaires, DCE en cours.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP	Interbois Périgord, Conseil départemental (plan bois), CRPF, Alliance Forêt Bois, ONF, FD CUMA, Syndicat de la forêt, Région, Scieries et exploitants forestiers

- **Ressources humaines**

La CCICP sera mobilisée pour la communication principalement.

- **Ressources documentaires ou techniques**

Interbois et CRPF : diagnostic et conseil pour la collectivité

CRPF : portage du dispositif de compensation carbone « Label Bas Carbone ».

FD CUMA : Pré-étude gratuite sur le potentiel chaufferie bois et étude de rentabilité des projets (dans le cadre du Plan Départemental Bois Energie et du partenariat entre l'Ademe, la Région NA et le Conseil départemental de la Dordogne).

Alliance Forêt Bois : communication auprès des propriétaires forestiers, essais sur choix des essences face au changement climatique

- **Budget**

Budget de communication

- **Financement**

Aide aux travaux sylvicoles dans le cadre du Plan départemental Bois-Forêt 2016-2020 : différentes aides possibles en fonction des travaux envisagés. Les dossiers doivent être co-signés par des experts, qui peuvent aussi participer au montage du dossier (CRPF, CA ou FD CUMA). Pour certaines techniques, l'action est co-financée par le dispositif d'aide à la sylviculture de la Région Nouvelle Aquitaine. Le cumul des aides Département et Région est de 40% du montant estimé des travaux à réaliser.

Plus d'informations sur :

https://www.dordogne.fr/servir_les_citoyens/economie/soutien_a_la_filiere_foret-bois/plan_departemental_foret-bois/le_plan_departemental_foret-bois/321-276/document-8bc2ea44-01c9-45d3-9922-4d7440efd598/DEMANDE%20DE%20SUBVENTION%20CD%20V11.2017.pdf

Aides pour la création d'activité en économie circulaire : subvention de 60% maximum par la région Nouvelle Aquitaine. Détail de l'aide : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/creation-de-nouvelles-activites-en-economie-circulaire>

Aide au développement des peupleraies de qualité : 15% de l'ensemble des dépenses éligibles, plafonnée à 500€/hectares. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-au-developpement-des-peupleraies-de-qualite>

Aide à la revalorisation des taillis dépérissant ou dégradés : aides allant de 500 à 4 000€ par actions. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/revalorisation-des-terrains-occupes-par-des-taillis-deperissants-ou-degrades-et-amelioration-de-la>

Aide au premier boisement de qualité en peuplier : subvention de 25% de l'ensemble des dépenses, plafonnée à 500€/hectares. Cumul d'aides au financement publiques à hauteur de 40% maximum. Plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-au-premier-boisement-de-qualite-en-peuplier>

Aide à la remise en production des peupleraies : 15% de l'ensemble des dépenses, plafonnée à 300€/hectares. Aide publique cumulable avec l'aide privée "Merci le Peuplier" représentant 2,5€ par plant. Plus d'informations sur : www.peupliersdefrance.org et <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/Reglement-Remise-en-Production.pdf>

Aide à l'élagage des peupliers jusqu'à 7 mètres : 15% des dépenses des travaux d'élagage, plafonnée à 500€/hectare. Plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/08.11.2017-REGLEMENT-Elagage.pdf>

Difficultés identifiées

Des écueils ont été identifiés :

- Du côté de la production, le morcellement forestier rend l'exploitation difficile. De plus, l'exploitation forestière doit être conduite de manière soutenable, notamment en ce qui concerne le tassement des sols. De nombreux petits propriétaires forestiers ne se sentent pas concernés par l'exploitation de leurs parcelles : ils sont difficiles à mobiliser. L'exploitation forestière fait également face à un défaut d'image qui nécessite de l'information et de la sensibilisation auprès des habitants.
- Du côté de la consommation de bois, la population du territoire est vieillissante et préfère des solutions pour lesquelles l'entretien est facile, le financement est limitant lorsqu'il s'agit de remplacer des équipements de chauffage.

Calendrier

2019 : contact des partenaires

2020 – 2024 : Mise en œuvre de l'action

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2015)	Valeur objectif (2024)
Consommation de bois énergie (GWh)	AREC	52,23 GWh/an	53,49 GWh/an

Limitation et suivi des incidences environnementales

• Points de vigilance

Le PCAET vise à développer une gestion durable de la forêt, dont la vocation est donc de limiter les impacts négatifs sur le milieu. Cette gestion préconisera potentiellement de :

- **Choisir du matériel adapté aux conditions locales (poids des engins avec des pneus larges, recours à des techniques alternatives type câble-mât, ...)**
- **Planifier/Organiser les chantiers d'exploitation pour tenir compte des périodes où les sols sont sensibles aux tassements.**
- **Circuler sur les cloisonnements pour réduire les surfaces parcourues par les engins forestiers (à ouvrir s'ils n'existent pas).**
- **Circuler sur les rémanents (rebus d'exploitation laissés à l'abandon par les exploitants à cause de leur faible valeur commerciale).**

Il s'agira dans le cadre de cette action de prendre en compte ce sujet en veillant à sensibiliser les acteurs et les usagers aux bonnes pratiques concernant les équipements de chauffage au bois et inciter à leur renouvellement.

La thématique de la préservation des surfaces agricoles et sylvicoles pourra être intégrée à la planification urbaine dans le cadre du PLUi à venir, même si le SCOT traite déjà en partie ce sujet.

La prévention des incendies, à intégrer dans l'action 4. Les massifs de la Double et du Landais ont notamment été identifiés comme à risque dans l'état des lieux. Ils « présentent les plus forts potentiels combustibles et inflammables » et plus globalement « La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord est l'un des territoires le plus touché avec 21,3 hectares en surfaces moyennes annuelles forestières incendiées entre 2006 et 2014. » Ce risque étant amplifié par le réchauffement climatique, il semble nécessaire de prendre les mesures d'anticipation nécessaires.

Le développement du bois énergie doit faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière, et les activités sylvicoles doivent avoir lieu dans le respect de la biodiversité présente sur le site, en particulier dans les espaces identifiés et repérés comme à forte valeur environnementale (ZNIEFF, zones humides, zone Natura 2000...). Les zones les plus sensibles pourront être exclues de toute exploitation. **Le développement de la filière bois doit prendre en compte les capacités de renouvellement de la forêt et son développement, et les bonnes pratiques sylvicoles sont à préciser dans l'action 4 :** « L'exploitation de la forêt doit se faire de manière raisonnée et dans les règles de l'art, de manière à éviter les tassements de sol et à laisser les petits branchages au sol pour la régénération de celui-ci. Une sensibilisation des exploitants à ces méthodes est faite sur les forêts publiques par les CFT et l'ONF. Ce travail est plus difficile sur les parcelles privées, mais certaines structures peuvent le conduire. ». Le Guide « La récolte raisonnée des rémanents en

forêt » de l'ADEME¹ (2006) donne des préconisations générales, et par type de sols à rappeler ou porter à la connaissance des acteurs si besoin. Par exemple,

- **Dans tous les cas, faire sécher rémanents sur place 4 à 6 mois (permet de laisser les feuilles riches en minéraux au sol)**
- **Ne pas récolter toute la biomasse aérienne en laissant une part des rémanents au sol, et ce, à chaque récolte (de fait, techniquement, il est difficile de récupérer plus de 70 % des rémanents)**
- **Sol riche, pour les résineux : récolter au maximum les rémanents deux fois dans la vie du peuplement**
- **Sol moyennement sensible : 1 seule récolte des rémanents dans la vie du peuplement (au-delà, fertiliser avec une quantité égale aux exportations)**
- **Sol très sensible : fertiliser systématiquement après récolte des rémanents avec une quantité égale à une fois et demie les quantités minérales exportées**

Par ailleurs, en raison des incertitudes concernant le changement climatique, il est nécessaire de maintenir le maximum de capacités aux écosystèmes forestiers pour s'adapter. **On recherchera la mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée.**

- **Indicateur de suivi environnemental**

¹ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf

AXE 1 : GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ACTION 5. PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4/5	3/5	+	N.A.	N.A.	0	++

Contexte

Issue de la Loi Maptam du 27 janvier 2014 : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est définie par les 4 alinéas suivants de l'Article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le territoire de la Communauté de communes dépend du SDAGE ADOUR-GARONNE, le SAGE Isle Dronne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) définit une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques permettant de répondre aux objectifs de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

Les grands enjeux du bassin Isle Dronne définis par le SAGE :

- Réduction du risque d'inondation,
- Amélioration de la qualité de la gestion des étiages,
- Amélioration de la qualité des eaux,
- Préservation du patrimoine naturel et des milieux aquatiques,
- Valorisation touristique des vallées de l'Isle et de la Dronne.

Tout le territoire est couvert par une ZRE (Zone de Répartition des Eaux).

Les usages et les activités liés aux eaux superficielles sont tournés d'une part vers l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'agriculture, les activités industrielles, la pêche de loisir, les activités nautiques et la baignade.

Objectif : Protéger les milieux aquatiques et prévenir les inondations

Descriptif

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019 la Communauté d'agglomération bergeracoise assure la mise en commun de tous les moyens techniques et humains en vue de permettre l'exercice de la compétence GEMAPI sur les bassins versants du Caudeau, de l'Eyraud, de la Lidoire, de l'Estrop, de la Couze, de la Conne, du Couzeau, de la Gardonnette ainsi que de plusieurs affluents directs de la Dordogne situés sur le territoire (Clérans, Bélingou, etc.).

Le service est chargé de porter et d'animer les programmes d'actions destinés à répondre aux enjeux de la préservation des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, en adéquation avec les politiques publiques et les obligations de la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour assurer la mise en œuvre de la compétence, le territoire se dote d'un **Comité de Pilotage** constitué des Présidents et Vice-présidents référents pour la compétence GEMAPI de chaque collectivité signataire. Le Comité de Pilotage étudie et valide les orientations des actions à mener sur l'ensemble du territoire.

Les commissions territoriales constituent l'instance de proposition, de partage, d'échange et d'élaboration des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les bassins versants. Elles ont un contact direct avec les usagers et les riverains.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, une convention régissant le fonctionnement a été signée entre la CAB et 7 EPCI du BV Dordogne au mois de septembre dernier, dont la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord.

Les conventions sont établies pour une durée de 5 ans.

Les élus décideront en commission territoriale, des actions à mettre en œuvre par bassin. Ce travail permettra d'élaborer les annexes financières annuelles au-delà de 2020.

Cette fiche action pourrait être complétée par des actions de sensibilisation sur le territoire destinées aux usagers :

- Améliorer la sensibilisation des usagers :
- Rédiger des articles réguliers sur les économies d'eau et la préservation de l'eau,
- Développer la sensibilisation sur le site internet
- Encourager la récupération des eaux pluviales

La CCICP a la compétence assainissement non collectif, dans le cadre des demandes de conception des assainissements, fournir un livret prévention (utilisation limitée de certains détergents, entretien régulier des fosses...)

Actions en cours

La convention a été signée en tout début d'année, le programme des travaux ou aménagements n'est pas défini.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communauté d'Agglomération Grand Bergeracois	Communauté de communes Isle et Cremps en Périgord	Les autres EPCI engagés par la convention et les partenaires institutionnels éventuels (DDT, DREAL, Agence de l'Eau, EPIDOR, SMBl...)

- **Ressources humaines**
- **Ressources documentaires ou techniques**
SAGE, EPIDOR
- **Budget**

- **Financement**

La collectivité finance une partie des actions via la compétence GEMAPI

Aide de la région Nouvelle-Aquitaine « Stratégie régionale de l'eau ». Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/strategie-regionale-de-leau>

Difficultés identifiées

Étant donné la densité du territoire, des travaux qui ne pourront être réalisés concomitamment sur une année donnée.

Conflits d'usage possibles. Le changement climatique va modifier le cycle de l'eau ce qui aura des impacts sur les filières

Calendrier

Mise en place de l'action dès 2021

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

En l'absence d'indicateurs spécifiques mis en place par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord pourra suivre les indicateurs suivants :

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Qualité des eaux superficielles	CCICP	A définir	Amélioration
État (qualitatif et quantitatif) des eaux souterraines	CCICP	Quantitatif : à définir Qualitatif : dégradé	Amélioration
Qualité de l'eau potable	CCICP	A définir	Amélioration

Ces indicateurs pourront être renseignés par l'analyse des données des sources suivantes :

Qualité des eaux superficielles :

Agence de l'Eau Adour-Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr>

État des eaux souterraines :

SIGES Aquitaine <http://sigesaqi.brgm.fr/-Qualite-des-nappes-.html>

Qualité de l'eau potable :

Observatoire National des services d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/telechargement>

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

- **Indicateur de suivi environnemental**

Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)

Pourcentage des points de mesure de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise). Données SIE Adour Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr>.

État quantitatif des masses d'eau du territoire (%)

Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ». Données <https://www.debits-dordogne.fr/> et Données SIE Adour Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr>.

Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m3)

AXE 2 : DÉVELOPPER LES ENR À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

ACTION 6. IDENTIFIER LES SITES POTENTIELS POUR LE SOLAIRE AU SOL ET LES OMBRIÈRES

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	ENR produite annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3/5	2/5	++	+1 GWh/an	80 t CO ₂ /an	0	+/-

Contexte

Les projets de centrales au sol peuvent être développés sur des terrains très spécifiques (friches, délaissés, anciens sites industriels...) sur lesquels une autre utilisation des sols est impossible. L'objectif est donc d'identifier a priori les sites réunissant les critères pour l'implantation de centrales solaires au sol.

De la même manière, les parkings représentent des surfaces urbanisées dont l'exploitation peut être optimisée en y installant des ombrières photovoltaïques. Ainsi, ces espaces deviennent des centrales de production d'énergie et permettent d'éviter la création de nouvelles centrales sur des espaces naturels.

Plusieurs projets ont émergé ou sont à l'étude sur le territoire :

- le projet à Beaupouyet d'une centrale de 6MW a été inauguré en 2017. Implanté sur un terrain ne pouvant retourner à l'état boisé, il devient source de retombées lucratives pour le territoire, à hauteur de 70 000€ ;
- sur des terrains appartenant au SMD3, un projet privé a été lancé à Saint-Hilaire d'Estissac (attaqué cependant par une association).

Objectif : Mettre en service une ombrière à horizon 2024 et 2 parcs solaires au sol d'ici 2030

Descriptif

L'action se décompose en plusieurs étapes, de l'identification des sites à la mise en service des centrales :

1) Pour les centrales au sol : Identification des sites propices au développement du solaire au sol / ombrières photovoltaïques en lien avec les élus et la SEM24 (pour la partie cartographique). La DDT pourra être associée pour définir les critères de sélection des sites au sol.

Pour les ombrières : recensement des parkings existants sur la communauté de communes et étude de préfaisabilité.

2) Lancement d'Appels à Projets pour le développement de centrales sur le foncier communal / intercommunal ou prise de contact des propriétaires fonciers. Le CIRENA et la SEM24 pourront être consultés pour proposer des modèles de développement de projets publics et/ou intégrant le financement participatif des citoyens.

Le CRPF et Alliance Forêt Bois pourront également être consultés si les projet font apparaître la nécessité d'avoir recours à un outil de compensation forestier.

3) Installation des ombrières ou parcs solaires.

Pour les installations sur ombrière, il est intéressant de promouvoir le photovoltaïque aux filières de construction pour anticiper la réglementation BEPOS à venir.

Actions en cours

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP Propriétaires fonciers (dont entreprises)	SEM24, CRPF, ENERCOOP, CIRENA, DDT, Energie Partagée

- **Ressources humaines**

La collectivité sera mobilisée pour toutes les étapes, pour la gestion du projet, la coordination des partenaires et prestataires, la communication...

- **Ressources documentaires ou techniques**

HESPUL pour toutes les informations sur l'énergie photovoltaïque : <https://www.photovoltaique.info/fr/>

CIRENA et Enercoop pour le financement participatif des projets de production d'énergies renouvelables

- **Budget**

L'identification des sites propices au développement du solaire au sol et des ombrières et les études de préfaisabilité devraient coûter autour de 5 000€ à la collectivité

Pour l'installation des ombrières ou des centrales au sol, le montant de l'investissement dépendra du financement participatif (et de l'investissement citoyen) mais également du souhait de la collectivité de prendre des parts dans ces projets de production d'ENR.

- **Financement**

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Projets participatifs et citoyens pour la Transition énergétique » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-01/Reglt_AAPPC_Nov2018VF.pdf

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Prime à la participation citoyenne » : 1€ Région pour 1€ citoyen dans la limite de 30% du coût total HT du projet porté, plafonné à 50 000€ par projet. Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-01/Reglt_AAPPC_Nov2018VF.pdf

Pour un projet photovoltaïque supérieur à 1MW : outil de financement EnRciT (géré par Energie Partagée). Plus d'informations sur : <https://encit.fr/>

Difficultés identifiées

Dans le cas où un défrichement est nécessaire pour implanter le parc, un reboisement doit être réalisé en compensation. A noter qu'il n'est pas possible de répondre aux appels d'offre de la CRE pour des projets ENR sur lesquels un défrichement serait nécessaire.

La création de parcs solaires photovoltaïques ne doit pas contribuer à augmenter l'urbanisation des espaces.

Calendrier

2019 : identification des sites (parkings et sites au sol).

2020 à 2024 : prises de contact, développement des projets et mise en service.

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre et caractéristiques (puissance installée, productible) des projets prévus et réalisés.	CCICP	1	2

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

L'emprise au sol d'infrastructures telles que les parcs solaires a aussi pour conséquence d'imperméabiliser le sol. La création de chemin d'accès aux parcs contribue à réduire les espaces agricoles ou les espaces boisés. **L'utilisation de revêtements perméables ou absorbants pour l'aménagement de ces installations permet de limiter le ruissellement et favoriser l'absorption de l'eau directement dans le sol. Le stabilisé, bitume perméable, revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale sont à privilégier pour les pistes cyclables et les chemins d'accès. Pour les espaces de stationnement l'utilisation de pavés joints enherbés, gazon pour les parkings ponctuellement utilisés, des revêtements sans liant ou avec liant d'origine végétale sont à privilégier. La mise en place d'espaces verts autour des aménagements et de systèmes de récupération des eaux permet également de réduire le ruissellement. Les installations solaires seront réalisées en priorité sur ombrières, et potentiellement au sol sur des sites non valorisables (friche industrielle).**

La collectivité pourra veiller à inclure une vigilance par rapport au futur recyclage des installations ENR dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ces propres installations, ou à soutenir la filière du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux etc.). En effet, il est important de penser au futur recyclage des modules qui seront installés et donc, dès la phase de réflexion du projet, d'envisager de choisir les produits en prenant en compte leur recyclabilité et l'écoconception.

Concernant le développement éventuel de centrales solaires au sol (Action 6), il conviendra de mener les études d'impact nécessaires (réglementaires), et évidemment de limiter les conflits d'usages (avec l'agriculture notamment), et d'éviter les zones naturelles identifiées sensibles dans l'état initial de l'environnement (zones humides, corridors écologiques, notamment, qui sont parfois moins bien documentés et repérés dans les documents graphiques). Dans la mesure où d'autres sites sont disponibles, l'implantation en zone Natura 2000 à notre sens doit être exclue (même si non réhabilitaire réglementairement). Le guide « Installations photovoltaïques au sol, guide de l'étude d'impact² », du Ministère de l'écologie, dresse un état des lieux des connaissances sur les impacts des installations photovoltaïques au sol. Il propose également des méthodes pour les évaluer ainsi que les mesures pour les prévenir,

² https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EI_Installations-photovolt-au-sol_DEF_19-04-11.pdf

qu'Isle et Crempse en Périgord pourra mettre en œuvre le cas échéant. Par ailleurs, il convient également stratégiquement de pousser à l'installation de centrales solaires en toitures ou sur ombrières de parking, moins impactantes sur le milieu naturel.

- ⇒ **La réalisation d'études d'impacts et de diagnostic sur les différents habitats permettent de choisir le lieu d'implantation le moins impactant. Après le choix du lieu d'implantation, l'étude va apporter les connaissances sur la biodiversité impactée pour mettre en place des mesures spécifiques suivant la faune et la flore présentes.**
- ⇒ **Certains risques sont concentrés à des moments critiques de l'année, tels que la période de reproduction, de migration, de repos et de dispersion. La première option d'atténuation consisterait à éviter ces périodes sensibles et planifier la construction à des moments de l'année où l'activité des espèces locales est la plus faible. Cela est étudié de manière détaillée dans les études d'impacts environnementales.**
- ⇒ **Conformément aux résultats de l'étude environnementale qui sera réalisée pour chaque projet le nécessitant, les travaux seront réalisés de manière réfléchie avec pour souci la limitation des déchets, des nuisances sonores ainsi que de la dégradation du sol (tassement des terrains) par la mise en place d'un balisage des zones de travaux. Des mesures antipollution seront également à prendre (entretien des engins, aucun stockage d'hydrocarbures sur le site, production de bruits et de poussières limitée, mise en place d'une gestion des déchets)**
- ⇒ **Des mesures ERC plus spécifiques peuvent être prises pour le solaire au sol, notamment la création/conservation de zones refuges dans l'enceinte du site. D'autre part, afin de permettre la perméabilité du site pour la petite faune, il est préconisé l'utilisation d'une clôture permanente perméable. Il s'agira d'une clôture à larges mailles percée d'ouverture de 20 cm X 20 cm au niveau du sol tous les 10 m, sur toute la longueur de clôture (recommandations LPO).**

- **Indicateur de suivi environnemental**

Surface annuelle artificialisée (ha/an)

L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année à minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLU ou du SCOT (évaluation réglementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers).

Nombre d'espèces menacées recensées (nb)

La nomenclature utilisée est celle de l'INPN, selon la liste rouge régionale : en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU). À défaut d'inventaire local sur le territoire d'Isle et Crempse, les données départementales sont suivies.

<https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/24/tab/especesmenacees>

AXE 2 : DÉVELOPPER LES ENR À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

ACTION 7. DÉVELOPPER LES ENR DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	ENR produite annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3/5	4/5	+/-	0,17 GWh/an solaire 0,73 GWh/an biométhane	13,6 teq CO ₂ /an solaire 177 teq CO ₂ /an biométhane	0	+/-

Contexte

Le secteur agricole dispose d'atouts pour la production d'ENR sur plusieurs filières : l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) grâce à ses grandes toitures et les besoins en chaleur de certaines exploitations, le biogaz par la réutilisation des effluents d'élevage, le bois énergie du fait de la production de bois par de nombreux agriculteurs.

En ce qui concerne l'énergie solaire, le potentiel photovoltaïque mobilisable sur les bâtiments agricole est de 1 GWh. Parmi la production d'énergie photovoltaïque du territoire, on recense seulement deux projets sur grande toiture, à Beaupouyet et à Douville, produisant 0,44 GWh annuellement.

Sur le territoire, la stratégie pour le développement de la méthanisation se porte actuellement plutôt vers des "petits" méthaniseurs (de puissance inférieure à 250 kWe) pour faciliter le montage des projets au niveau humain (nombre d'agriculteurs impliqués) et logistique (transport des intrants et du digestat).

Objectifs :

- 1 GWh/an en 2024 soit une dizaine de grandes toitures équipées
- 2 méthaniseurs collectifs (équivalents à 250 kWe en cogénération) à horizon 2030

Descriptif

1. Développer le solaire photovoltaïque et thermique sur les exploitations agricoles

Les deux enjeux du développement de l'énergie solaire sur les exploitations agricoles sont de mobiliser le secteur agricole autour du solaire et de favoriser / encourager la location de toitures à des projets citoyens.

1) Organisation d'**une journée par an de sensibilisation**, à la demande, auprès des agriculteurs par la chambre d'agriculture.

2) Accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches en proposant diverses aides :

- Référencement des entreprises d'installation et communication aux porteurs de projets.
- un groupement de commandes (études, matériel, installation) permettant de réduire les coûts d'achats mais aussi d'installation, d'utilisation et de maintenance. Des agriculteurs situés dans le même secteur géographique peuvent ainsi partager du matériel.
- Le CRER peut intervenir auprès des exploitants pour leur accompagnement, offrant une étude de faisabilité de l'installation (analyse des consommations, des scénarii, du raccordement, simulation de production et bilan économique et environnemental sur le long terme), ainsi qu'un accompagnement pour le

raccordement, le rachat de l'électricité et la sélection des entreprises de travaux, les demandes d'aides, le suivi des travaux ainsi que celui de la production.

- Mise en contact avec le CIRENA en cas de location de toitures à des projets citoyens.

2. Faire émerger des projets de méthanisation agricole sur le territoire

1) Ciblage des zones du territoire propice au développement de la méthanisation (ressources méthanisables, besoin en électricité, chaleur ou présence du réseau de gaz).

2) Organisation de journées de sensibilisation des agriculteurs sur la méthanisation (Chambre d'agriculture, GRDF) avec visite de sites en Dordogne.

3) Accompagnement des agriculteurs dans leur projets en proposant un groupement de commandes, financement participatif des citoyens, etc. et soutien des élus aux agriculteurs porteurs de projets (communication, visite des exploitations, mise en valeur des projets).

La forte saisonnalité de l'usage du gaz (consommé principalement en hiver) implique de penser à des solutions de rebours, et notamment l'injection du gaz produit vers le réseau de transport.

Un projet de méthaniseur thermophile citoyen, porté par 10 agriculteurs et accompagné par CIRENA, est actuellement construit à Saint-Aquilin, dans la Communauté de Commune Isle, Vern, Salembre en Périgord. Malgré les problèmes juridiques auxquels il est exposé, ce projet de méthaniseur d'une production de 2,4 GWh peut servir d'exemple pour la mise en place de projets similaires sur la CCICP. D'autres unités de méthanisation sont actuellement en fonctionnement en Dordogne.

3. Développer le recours au bois énergie dans les exploitations agricoles

1) Communication sur l'intérêt financier et écologique d'entretenir les haies existantes et promotion de l'agroforesterie.

2) Organisation de visites d'exploitations ayant installer une chaudière bois et/ou pratiquant l'agroforesterie par la Chambre d'agriculture.

3) Accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches en proposant diverses aides :

- Référencement des entreprises d'installation et communication aux porteurs de projets.
- un groupement de commandes (études, matériel, installation) permettant de réduire les coûts d'achats mais aussi d'installation, d'utilisation et de maintenance. Des agriculteurs situés dans le même secteur géographique peuvent ainsi partager du matériel (comme les déchiqueteuses).
- Le CRER peut intervenir auprès des exploitants pour réaliser une étude Bois Energie (analyse des sites, des consommations, fonctionnement, orientations techniques et faisabilité, bilan économique et environnemental).

Actions en cours

Dans le cadre de l'injection sur le réseau de distribution du biogaz produit par méthanisation, GRDF travaille sur un maillage de réseau, et étudie l'utilisation du maillage pour faire du stockage (rendu de l'étude prévu le 6 juillet 2018). GRDF, la CA et le SDE24 travaillent déjà ensemble notamment au sein du Club Biogaz départemental porté par le SDE24.

La SEM24 a conventionné avec la Chambre d'Agriculture sur le développement d'unités de méthanisation.

GRDF étudie également la micro-méthanisation qui consiste à équiper les exploitations agricoles de micro-méthaniseurs puis de collecter le biogaz par camion-citerne dans

chacun des exploitations (de la même manière que s'organise la collecte de lait). Cela permettrait de palier la problématique d'espacement des exploitations qui rend l'acheminement des intrants non rentable.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	Chambre d'Agriculture	1. SDE24, CIRENA, Enedis, CRER 2. GRDF, SDE24, FD CUMA, CRER, industries agro-alimentaires, exploitants agricoles 3. Interbois, Alliance Forêt Bois, CRPF, CRER

- **Ressources humaines**

1. Développement du solaire photovoltaïque et thermique

Réalisation de l'accompagnement technique par la Chambre d'Agriculture.

2. Emergence de projets de méthanisation

Réalisation de l'accompagnement technique par la chambre d'agriculture

Soutien de la part des élus locaux aux exploitants agricoles se lançant dans des projets de méthanisation

3. Développement du bois énergie

Réalisation de l'accompagnement technique par la chambre d'agriculture et par la FD CUMA.

- **Ressources documentaires ou techniques**

1. Développement du solaire photovoltaïque et thermique

Informations générales HESPUL : <https://www.photovoltaique.info/fr/preparer-un-projet/qui-suis-je/proprietaire-personne-morale/exploitant-agricole/>

Documents techniques et économiques de vulgarisation disponibles auprès de la Chambre d'Agriculture pour diffusion aux agriculteurs.

2. Emergence de projets de méthanisation

Appui technique de l'ADEME, Formations VIVEA, AURAEE – Biogas Action, « Financer un projet de méthanisation, guide de conseils », 2016 : http://www.auvergnepesee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2017/guide_BiogasAction_Financement_projet_methanisation_final_BD.pdf

Le Casdar Meth@+.com = concept et processus d'accompagnement pour développer des projets de méthanisation en milieu agricole et rural porté par la Chambre d'agriculture : www.metha-plus.fr/le-casdar-metha-com/#c247191

3. Développement du bois énergie

FD CUMA 24, « Relais bois énergie » de l'ADEME en Dordogne : <http://www.dordogne.cuma.fr/content/bois-energie-2>

- **Budget**

Principalement un budget de communication et co-financement des visites de site.

Pour le photovoltaïque, l'activité est soutenue via le tarif de rachat de l'électricité et l'aide du conseil régional pour l'autoconsommation.

- **Financement**

Financement participatif avec CIRENA en cas de location de toiture à des projets solaires citoyens

La SEM24 a conventionné avec la Chambre d'Agriculture sur le développement d'unités de méthanisation.

Difficultés identifiées

Développement du solaire photovoltaïque

La chambre d'agriculture a voté une motion précisant la nécessité agricole dans le cas de nouvelles constructions sur des terrains agricoles.

Le coût du raccordement au réseau bloque de nombreux projets.

Emergence de projets de méthanisation

Les principales difficultés pour les projets de méthanisation agricole sont le regroupement des exploitants autour d'un projet commun, le coût du transport des matières à méthaniser et la saisonnalité du gisement. En effet, ces projets nécessitent un approvisionnement constant et important en matière méthanisable, ce qui impose aux acteurs de chercher localement d'autres gisement (déchets verts des communes, déchets de restauration...). La CCICP doit aider les porteurs de projet par des prestations de service (aide à la rédaction du cahier des charges, sélection du bureau d'études, etc) et, surtout, doit regrouper et coordonner les acteurs qui s'engagent autour du projet de méthanisation.

Calendrier

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Puissance installée et production associée (MW, GWh)	CA24	0	1 MWc solaire soit 1 Gwh/an (environ 10 toitures) 1 méthaniseur collectif (équivalent à 250 kWe en cogénération)

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La collectivité pourra veiller à inclure une vigilance par rapport au futur recyclage des installations ENR dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ces propres installations, ou à soutenir la filière du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux etc.). En effet, il est important de penser au futur recyclage des modules qui seront installés et donc, dès la phase de réflexion du projet, d'envisager de choisir les produits en prenant en compte leur recyclabilité et l'écoconception.

L'action 8 concernant la massification des projets ENR, notamment via des projets citoyens, permet de faciliter leur acceptation. **La crainte des nuisances associée à une unité de méthanisation (nuisances olfactives, sonores, qualité du digestat...), doit être abordée dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les prévenir.** L'action 8 est donc primordiale pour la mise en place de l'action 7 (développement des unités de méthanisation). Dans sa fiche technique publiée en février 2015³, l'ADEME rappelle les différents impacts de la méthanisation qui doivent être anticipés par la collectivité et ses partenaires.

- **Indicateur de suivi environnemental**

³ Fiche technique ADEME sur la méthanisation, mise à jour février 2015, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-methanisation-201502.pdf>

AXE 2 : DÉVELOPPER LES ENR À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

ACTION 8. AMÉLIORER L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS ENR ET SOUTENIR LES PROJETS CITOYENS

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	ENR produite annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4/5	3/5	+	+0,17 GWh/an Bois énergie +0,04 GWh/an solaire	41 teq CO ₂ /an Bois énergie 3,3 teq CO ₂ /an solaire	0	0

Contexte

Les grands projets ENR en développement sont actuellement soumis à des problèmes d'acceptabilité qui mènent à des recours en justice contre l'implantation des projets (méthanisation à Saint-Hilaire d'Estissac, éolien...). Favoriser l'acceptabilité des projets est donc un levier pour parvenir aux objectifs de développement des ENR. Pour ce faire, il est intéressant d'associer les citoyens à la réflexion sur le développement des projets et au capital des projets.

Par ailleurs, les objectifs élevés de production d'énergie renouvelable ne pourront être atteints que par une massification des installations par rapport à l'état actuel. Le soutien aux projets citoyens est une manière de faciliter cette massification.

Objectifs :

- 1 grappe de toitures PV citoyenne montée au bout des 6 ans
- 1 projet citoyen sur le bois-énergie
- Rédaction d'une charte de qualité pour l'implantation des projets ENR, avec pour objectifs de grands projets : 1 parc éolien et 2 parcs solaires au sol supplémentaires à horizon 2030

Descriptif

1) Encourager et soutenir le développement des projets ENR citoyens et du financement participatif :

La première action à engager pour une collectivité qui souhaite favoriser l'émergence de projets ENR citoyens sur son territoire est de prendre contact avec CIRENA pour un entretien d'état des lieux. CIRENA se déplace toujours pour ce type d'entretien, qui a lieu avec un chargé de mission et/ou un élu du territoire en vue d'établir le bilan des initiatives déjà engagées sur le territoire, des connaissances et compétences disponibles.

Lancement d'un AMI pour un projet ENR citoyen accompagné par CIRENA sur 2 ans

Soutien de la collectivité au groupe porteur de projet lors de la phase de constitution du groupe puis du développement du projet :

- mise à disposition gracieuse de locaux pour les réunions,
- aide à la communication de la part de la collectivité,
- groupement d'achat de la collectivité pour les études et/ou le matériel,
- mise à disposition des toitures du patrimoine public pour les projets solaires citoyens (en lien avec [action 19](#)),

- prise de parts au capital des projets de la part de la collectivité.

D'autres mécanismes de soutien à coût marginal faible pour la collectivité pourront être trouvés en concertation avec CIRENA.

- **Informers les associations et les entreprises du territoire en relayant l'AAP ENR du Département soutenant financièrement des projets de transition énergétique locaux (étude de faisabilité, matériel et travaux pour lancer l'opération)**

2) Renforcer la concertation avec le public, dès les phases amont des projets :

Organisation de temps de concertation grand public en présence des acteurs du secteur (gestionnaires de réseau, DDT, associations de protection de l'environnement...) pour discuter de l'acceptabilité des projets ENR (enjeux paysagers, distance d'implantation au bâti, intégration de financement participatif...) avant même la prospection des développeurs ;

Ces temps de concertation pourront mener à la rédaction d'une charte de qualité pour l'implantation des projets ENR.

Actions en cours

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CIRENA	DDT, Enedis, SDE24, Région, SEM24, Conseil Départemental

- **Ressources humaines**

La CCICP et CIRENA sont les 2 structures qui mobiliseront le plus de ressources humaines.

- **Ressources documentaires ou techniques**

CIRENA dispose de ressources :

- Une plaquette sur l'implication des agriculteurs dans les projets citoyens,
- Un plaidoyer sur l'éolien citoyen.
- Le « Guide collectivité » d'Energie Partagée est également librement disponible en ligne.

Page de l'ADEME concernant le développement des projets citoyens d'énergies renouvelables :

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-citoyens-denergies-renouvelables>

Guide "les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable. Du soutien à la Maîtrise, comment faire ?" Energie partagée, septembre 2017, <http://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2017/09/GUIDE-EP-web.pdf>

Présentation du projet bois énergie citoyen « Forestener » à Lucinges (74) sur le site d'Energie Partagée :

<https://energie-partagee.org/projets/forestener/>

- **Budget**

Phase / Axe	Budget global	
1	Animation territoriale en vue de l'émergence d'un groupe porteur, puis accompagnement du groupe porteur sur 2 ans	10 000 euros sur 2 ans
2	Temps de concertation, rédaction de la charte	

- **Financement**

Fonds propres de la CCICP

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/projets-participatifs-et-citoyens-pour-la-transition-energetique>

Le financement des projets pourra faire intervenir des subventions de la Région (prime à la participation citoyenne) et le concours de la SEM24.

Difficultés identifiées

Pour bénéficier des aides de la Région, les projets doivent respecter un cadre strict, à retrouver dans le cahier des charges de l'appel à projets :

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-01/Reglt_AAPPC_Nov2018VF.pdf

Calendrier

Phase / Axe	1	2
2019	Réponse à l'appel à projets de la région	Préparation de la concertation
2020-2021	Accompagnement du CIRENA	Organisation des réunions de concertation et rédaction de la charte
2022-2024	Lancement d'un second AMI à projet citoyen	Développement des projets

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre et caractéristiques (puissance installée, productible) de projets citoyens engagés	CIRENA	0 0 MW, 0 GWh	2 250 kWc solaire 450 kW bois

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La collectivité pourra veiller à inclure une vigilance par rapport au futur recyclage des installations ENR dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ces propres installations, ou à soutenir la filière du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux etc.). En effet, il est important de penser au futur recyclage des modules qui seront installés et donc, dès la phase de réflexion du projet, d'envisager de choisir les produits en prenant en compte leur recyclabilité et l'écoconception.

- **Indicateur de suivi environnemental**

AXE 2 : DÉVELOPPER LES ENR À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

ACTION 9. ADAPTER LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AUX ÉVOLUTIONS INDUITES PAR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	ENR produite annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4/5	3/5	+	N.A.	N.A.	0	+/-

Contexte

Les réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz appartiennent aux communes qui ont transféré cette compétence au SDE 24 (Syndicat Départemental d'Énergies).

Le SDE 24 est donc l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz pour l'ensemble de la Dordogne.

L'exploitation des réseaux a été concédée aux organismes suivants, gestionnaires des réseaux de distribution (GRD), par des contrats de concession :

- **Enedis pour l'électricité,**
- **GrDf pour le gaz naturel,**

On note l'absence de réseau propane sur le territoire de la Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord.

La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique est assurée par le SDE 24 pour le réseau basse tension dans les communes dites « rurales », et par Enedis pour les communes « urbaines » (Mussidan, St Front de Pradoux et St Médard de Mussidan) et le réseau moyenne tension (HTA).

Les réseaux de transport sont exploités par RTE pour l'électricité et GRTGaz pour le gaz naturel.

Éléments spécifiques de diagnostic

- **Réseau électrique :**

Linéaire de réseau de la Communauté de Communes Isle crempse en Périgord :

- o Basse tension : 563 km
- o Moyenne tension : 458 km

Le réseau électrique est marqué par une assez grande vulnérabilité aux aléas climatiques en raison de sa longueur liée à la dispersion historique de l'habitat et du boisement important du territoire.

Sur le réseau basse tension, les fils nus, supports les plus sensibles, représentent 16 % du linéaire ; le SDE 24 a engagé un programme d'éradication de ces fils nus sur son territoire de compétence.

Sur le réseau moyenne tension, les fils nus représentent 60 % du linéaire.

Les temps de coupure de fourniture sont donc en majorité dus aux incidents sur le réseau HTA.

- **Réseaux de gaz**

Le réseau de distribution de gaz naturel est peu développé sur la Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord ; seulement trois communes sont desservies en gaz naturel (Mussidan,

St Front de Pradoux et St Médard de Mussidan) et une artère de transport traverse le territoire selon l'axe Mussidan – Beaupouyet.

La consommation de gaz est majoritairement résidentielle et liée au chauffage, donc saisonnière.

Objectifs : Adapter les réseaux aux changements des modes de consommation induits par la transition énergétique
Accueillir les productions d'électricité et de gaz renouvelables

Descriptif

1. Réseau électrique

○ Sécuriser le réseau : réduire la fracture électrique

Le SDE 24 s'est engagé dans une stratégie de sécurisation de son réseau électrique

- Eradication des fils nus en zone rurale en 2020 : les fils nus sont les plus fragiles et les plus susceptibles d'engendrer des coupures.
- Programmes de renforcement des départs basse tension afin d'éviter les risques de chutes de tension.
-

La sécurisation répond à un double enjeu :

- L'accès de tous à une électricité de qualité, dans un contexte d'augmentation des besoins d'électricité spécifique (domotique, santé, pompes à chaleur ...)
- L'adaptation au changement climatique et à la multiplication possible des événements naturels extrêmes (tempêtes).

○ Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution des consommations d'électricité soutirée au réseau. En théorie, cette évolution devrait permettre d'éviter des travaux de renforcement des réseaux.

Cependant, deux usages importants de l'électricité se développent et tempèreront la diminution de consommation :

- L'électricité spécifique (informatique, électroménager, ...), dont la consommation est plutôt jusqu'ici en augmentation ;
- La mobilité, qui émerge comme un nouvel usage.

○ Accueillir les productions d'électricité renouvelable

▪ Raccordement des grandes unités :

Les modalités d'injection au réseau de l'électricité des grandes installations de productions sont prévues dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENR).

Le schéma actuellement en vigueur ne prévoit que très peu de capacité d'accueil sur l'unique poste source de la Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord (0,6 MW). Un nouveau Schéma est en cours de définition et devra prendre en compte les nombreux projets du territoire. Le SDE 24 participe aux travaux du S3RENR.

- Intégration des installations de production de petite dimension dans le réseau basse tension : développement des smart grids.

Le développement du photovoltaïque se fera également par la multiplication de petites installations injectées sur le réseau basse tension. En fonction du profil de consommation du réseau, ces productions sont susceptibles de créer des surtensions sur le réseau.

Outre l'adaptation du réseau électrique, l'injection massive d'EnR au réseau pourra également être facilitée par un pilotage intelligent du réseau afin d'assurer l'équilibre consommation-production de manière très locale (smart grid) :

- évolution des rythmes de certaines consommations ;
- autoconsommation ;
- recours au stockage.

Dans le cadre de son projet Smart Périgord à Saint-Léon-sur-Vézère, le SDE 24 étudie l'effet de la transition énergétique sur la consommation et le réseau électrique.

Le développement de l'autoconsommation est encouragé. Il doit permettre d'éviter des renforcements du réseau à condition qu'il s'appuie sur un dispositif de stockage ou un déplacement de consommations, le réseau basse tension étant dimensionné pour répondre à la pointe hivernale, sur laquelle la production photovoltaïque est sans effet.

2. Réseaux de gaz

○ Faire évoluer les réseaux de gaz

Le SDE 24 va réaliser un schéma directeur gaz destiné à étudier le potentiel de développement des réseaux de gaz.

○ Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution importante des consommations de gaz pour le besoin de chauffage.

Néanmoins, un nouvel usage du gaz naturel se développe pour la mobilité (GNV – Gaz Naturel Véhicules).

○ Accueillir les productions de gaz renouvelable

L'objectif de production de gaz par méthanisation devra se traduire par :

- Le raccordement des unités décentralisées de méthanisation ;
- L'adaptation des réseaux : la production de biométhane étant constante dans l'année, elle pourrait rencontrer le « talon » de consommation de la Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord. Dès lors, elle devra être injectée au réseau de transport, y compris le cas échéant par « rebours » depuis le réseau de distribution.
- L'usage de mobilité, qui ne connaît pas la saisonnalité de l'usage de chauffage et correspond donc au profil de production de biogaz.

Actions en cours

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Communes	SDE 24 : réseau électrique basse tension en commune rurale	Techniques : Enedis : réseau urbain et moyenne tension, raccordement des installations (avec RTE) GrDF GRTGaz : travaux sur le réseau, raccordement des installations EnR Financiers : Etat : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE)

- **Ressources humaines**

Équipes techniques du SDE 24 et des concessionnaires

- **Ressources documentaires ou techniques**

- **Budget**

Budget annuel électrification du SDE 24

Budget d'investissement des concessionnaires

- **Financement**

Etat : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE)

Difficultés identifiées

Calendrier

Programme d'éradication des fils nus : 2015-2020

Programme Pluriannuel d'Investissement du SDE : 2014-2020 et 2020-2026

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur objectif (2026)
Part du réseau basse tension sécurisé (enfouï ou torsadé)	SDE 24	84 %	99 %
Part du réseau HTA sécurisé (enfouï ou torsadé)	SDE 24 / Enedis	40 %	46 %
Quantité d'EnR injectée (électricité et biogaz) dans les réseaux	SDE 24 / GRD / AREC	16 GWh	30 GWh (si injection de gaz)

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La création de nouvelles installations (ligne, conduite, poste de transformation) dans le cadre du renforcement des réseaux d'énergie existants conduit à un remaniement des sols et une artificialisation dans le cas des postes. [Ces impacts sont très locaux et peuvent être réduits par la limitation de l'emprise au sol des ouvrages.](#)

La création de nouvelles installations risque également de perturber le milieu naturel : conséquences sur l'intégrité des habitats des espèces, morcellement des écosystèmes. Les travaux également peuvent conduire à la diminution de l'espace vital des espèces présentes sur le site d'implantation et les déranger, à un effet de coupure des écosystèmes et à une dégradation potentielle des sites naturels sensibles à proximité (par piétinement, passage d'engins...). [La réalisation d'études d'impacts et de diagnostic sur les différents habitats permettent de choisir le lieu d'implantation ou de cheminement le moins impactant.](#) Après le choix du lieu d'implantation, l'étude va apporter les connaissances sur la biodiversité impactée pour mettre en place des mesures spécifiques suivant la faune et la flore présentes.

Lors des chantiers, les impacts peuvent être réduits en [limitant l'emprise du chantier et de ses pistes d'accès, en identifiant et balisant les zones naturelles sensibles à proximité et en adaptant le calendrier des travaux aux périodes sensibles pour la faune et la flore locales](#) (période de reproduction, de migration, de repos et de dispersion).

Enfin, la création de postes électriques peut entraîner des nuisances acoustiques, qui peuvent être limitées par la [mise en place de mesures d'atténuation du bruit](#) (éloignement des habitations, murs anti-bruit...).

- **Indicateur de suivi environnemental**

AXE 3 : RÉDUIRE LES IMPACTS LIÉS AU BÂTIMENT

ACTION 10. RÉNOVER ÉNERGETIQUEMENT LES LOGEMENTS PRIVÉS ET SENSIBILISER À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5/5	3/5	+	2,2 GWh/an (objectif stratégique)	240 teq CO ₂ /an (objectif stratégique)	+	+

Contexte

Le résidentiel représente 40 % des consommations d'énergie du territoire, pour une facture énergétique annuelle de 17,5 M€ (soit 45 % de la facture énergétique totale) supportée par les habitants. Il est intéressant aussi d'observer que sur les 8421 logements de la communauté de commune, 53 % datent d'avant 1970 (qui représente le début des réglementations thermiques) et représentent 58 % de la consommation du secteur résidentiel, soit 90 GWh. Ainsi, des actions de rénovations sur ces bâtiments auront une forte incidence sur la consommation énergétique totale.

La CC de Isle et Crempse en Périgord est couverte **par une opération programmée d'amélioration de l'habitat privé, l'OPAH du Pays de l'Isle en Périgord**. Sur les deux premières années de ce programme, soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2018, **55 logements ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, générant un montant de travaux de 879 644 €. Les aides de l'ANAH ont représenté 423 885 €, soit 48 % du montant total des travaux. Le gain énergétique moyen est de 36 %.**

Au niveau départemental, les aides de l'Anah ont connu une croissance très importante. Ainsi, depuis 2012, les dossiers engagés sont passés de 2.040.000 € de montant de subvention à près de 5.500.000 € en 2018, soit une augmentation de 169 %. En 2019, plus de 900 logements ont été financés à fin septembre représentant 6.400.000 € de subventions. La Dordogne arrive en tête des départements de Nouvelle Aquitaine, s'agissant de la consommation des crédits et du nombre de dossiers financés. Ces excellents résultats sont obtenus grâce à un **partenariat solide** composé d'acteurs qui œuvrent ensemble au service de la population et dont le **Département est le chef de file** en tant qu'unique délégataire. La délégation locale de l'Anah, le Département, l'Adil (en tant que Point Rénovation Info Service), le CAUE (en tant qu'Espace Info Energie), SOLIHA, PROCIVIS, la CAPEB et les collectivités porteuses de programmes habitat, sont autant de partenaires qui conseillent les usagers dans leur projet et les accompagnent dans le montage de leur dossier.

Des actions complémentaires doivent être menées pour massifier la rénovation énergétique.

La région devrait voter en assemblée plénière en décembre 2019 le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique en Nouvelle-Aquitaine. Un partenariat avec l'Etat, la Région et l'ADEME pourrait se concrétiser par la mise en place d'un guichet unique de proximité.

Objectif :

Couplé aux actions de renforcement de la filière locale de rénovation, l'objectif de cette action est de rénover 25% des logements à horizon 2030

Cela représente en moyenne 193 logements par an jusqu'à 2030

Descriptif

1) Etudier la possibilité de relancer l'OPAH après 2020 par le Pays de l'Isle (les crédits de l'ANAH ne sont pas totalement sollicités en Dordogne).

2) Renforcer la communication sur la rénovation énergétique :

- **Communiquer sur le guichet unique de l'ADIL et sur les offres de soutien existantes** (OPAH et ARTEE, points FAIRE, dispositif CARTTE etc.) via le site internet et par la formation des élus et agents de mairies. Il a aussi été observé un besoin de répétition des messages d'information sur la rénovation auprès des particuliers. Dans la même idée que l'opération "Détection habitat" lancée sur la CC de Vallée de l'Homme et du Pays Ribéracois (via un partenariat avec ARTEE et La Poste), une opération de communication ciblée en lien avec le Coach Habitat pourrait être mise en place.

- **Réalisation d'un guide méthodologique du territoire** (selon le type de construction, le respect des normes...) traitant aussi bien la rénovation que les constructions neuves, sur la base du travail réalisé par la CAUE avec la CCPV.

En parallèle de la communication sur la rénovation, une campagne de sensibilisation sur l'éducation à l'environnement et au développement durable est organisée (voir fiche action 17). Cela inclut des événements sur l'apprentissage d'éco-gestes, destinés aux plus jeunes comme au plus grands.

3) Mise en place d'un Coach Habitat

Dans une volonté de la communauté de commune d'accompagner les ménages hors plafond ANAH dans la rénovation énergétique de leur logement, la mise en place d'un Coach Habitat prend son sens.

Un partenariat pourrait être établi avec ARTEE pour cibler un public particulier (ARTEE peut mettre en place un dispositif communication ciblé) et rediriger les ménages intéressés vers ARTEE pour le montage technique et financier des projets, l'accompagnement aux travaux et le suivi post-travaux. Le dispositif porté par ARTEE s'applique aux ménages éligibles ou non aux aides ANAH. La collectivité pourrait également s'inspirer de la démarche "Isole Toit" porté par le PNR des Millevaches dans le Limousin pour accompagner les particuliers en lien avec l'agence ARTEE.

Soutenir et accompagner les opérations collectives de rénovation énergétique de l'habitat individuel privé. Penser à une bonificati

on des subventions si utilisation de matériaux bio-sourcés ou utilisation de bois d'oeuvre local.

Il pourrait être intéressant de mutualiser au sein du poste de Coach Habitat l'information aux particuliers et aux artisans. La mission du Coach Habitat pourrait en outre intégrer le conseil aux bonnes pratiques de conception et de construction à destination des professionnels et l'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics.

Actions en cours

OPAH du Pays de l'Isle en Périgord

Travaux de rénovation énergétique en cours sur 7 logements communautaires

Diagnostiques énergétiques pour 7 logements communautaires, DCE en cours.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP, ARTEE	Pays de l'Isle, CCICP, EIE, ADIL, La Poste, Conseil Départemental

- **Ressources humaines**

Équivalent 0.5 ETP

- **Ressources documentaires ou techniques**

CAUE24, EIE, ADIL 24, associations d'éducation à l'environnement

- **Budget**

Convention avec ARTEE pour le Coach Habitat

- **Financement**

Le Département est fortement impliqué dans la lutte contre la précarité énergétique et intervient ainsi à sur 3 axes :

- **L'aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants**

Il s'agit d'une aide directe de **500 €** aux propriétaires occupants sous plafonds de ressources de l'ANAH, réalisant des travaux d'amélioration de leur logement, permettant un gain énergétique d'au-moins 25 % sur la consommation énergétique de leur logement. Cette aide intervient en complément de l'aide classique de l'ANAH (Habiter Mieux Sérénité) dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

- **Le Programme Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique (PDLPE)**

Ce programme s'applique sur le territoire « diffus » qui correspond aux territoires non couverts par des programmes animés (OPAH ou PIG). SOLIHA est le prestataire qui assure la mission.

Ses objectifs sont de :

- **permettre d'informer les propriétaires occupants qui souhaitent une information de rénovation énergétique de leur logement**
- **d'apporter une aide à la décision pour les ménages afin de faciliter le passage à l'acte en préconisant des conseils techniques, juridiques et financiers gratuits et sans engagement**
- **de réaliser des visites à domicile gratuites des propriétaires occupants sous condition de ressources ANAH. La visite à domicile vise à apporter des conseils neutres sur les travaux à réaliser et les aides financières possibles. L'objectif est d'avoir un conseil clair et adapté à la situation individuelle du ménage demandeur.**
- **d'accompagner des ménages précaires vers une réduction des impayés d'énergie.**

- **L'aide au suivi animation du programme de l'OPAH de Revitalisation Rurale** du Pays de l'Isle en Périgord 2016/2021, en apportant une aide de 20% chaque année au programme porté en régie par le territoire.

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine :

« Opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/operations-groupees-de-renovation-energetique-dhabitat-individuel-prive>

Dispositif CARTE du réseau PROCIVIS et de la Région Nouvelle-Aquitaine

Les ménages modestes peuvent bénéficier d'un coup de pouce pour la rénovation énergétique de leur logement grâce aux dispositifs proposés par la Région et Procivis (réseau de sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété). En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif CARTTE® (Caisse d'avances pour la rénovation thermique et la transition énergétique) verse aux artisans l'acompte nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un logement occupé par son propriétaire, en attendant le versement par les organismes partenaires du prêt ou de la subvention demandé par le propriétaire.

Par ailleurs, le réseau PROCIVIS a signé une nouvelle convention avec l'Etat pour la période 2018-2022, visant à accélérer la rénovation du parc de logements anciens. A travers cette convention, Procivis s'engage à accompagner 60 000 ménages (travaux de rénovation énergétique, adaptation du logement...).

Difficultés identifiées

Les particuliers ne se sentent pas concernés par la rénovation - le public est dur à atteindre. La communication doit donc être importante et massifiée.

Calendrier

Les actions de sensibilisation peuvent commencer dès 2019.

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre de logements individuels rénovés et caractéristiques de rénovation (montant, gains énergétiques...)	ARTEE, ADIL, EIE	0	1150

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 4 (volet sylvicole), 10 et 20 (volet rénovation/construction) et 1 et 3 (volet agricole)

Les actions sur la rénovation du patrimoine bâti peuvent amener à utiliser des matériaux et ressources non renouvelables et/ou difficilement recyclable. **La promotion des matériaux biosourcés, recyclés et/ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments (actions 10 et 12) ou plus globalement la commande publique (action 20) pourraient atténuer les impacts négatifs de ces actions.**

L'action 10 concernant la rénovation des logements est essentielle et, en complément des gains sur le parc bâti, **elle pourra apporter des bénéfices également sur le volet santé/nuisances si elle est renforcée également sur la lutte contre la précarité énergétique**

- **Indicateur de suivi environnemental**

AXE 3 : RÉDUIRE LES IMPACTS LIÉS AU BÂTIMENT

ACTION 11. RENFORCER LA FILIÈRE DE RÉNOVATION LOCALE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5/5	4/5	++	N.A.	N.A.	0	0

Contexte

En vue de répondre à la volonté de la CCICP de rénover les logements pour atteindre un parc au niveau BBC en moyenne d'ici 2050, il est important de se doter d'un réseau d'entreprises du bâtiment et de la rénovation qualifiée.

Objectif :

Former les entreprises locales à la rénovation énergétique et assurer un groupement assez important afin de massifier la rénovation des bâtiments du territoire.

Descriptif

Inciter à la création de groupement d'entreprises à la rénovation énergétique dans le cadre du groupement DOREMI. Cela permet de former les entreprises locales à la démarche de rénovation globale des maisons individuelles et de faire baisser le coût des travaux de rénovation en vue de la massification de la rénovation énergétique. Cela participe également au maintien d'une activité économique locale.

Réponse au futur AMI de déploiement du dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORÉMI : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/facilareno-programme-renovation-energetique-habitat.html#gref>).

Etudier la possibilité de répondre via le Pays de l'Isle pour mutualiser le coût d'un chargé d'animation locale à temps plein. Convier la FFB et la CAPEB aux réflexions pour consolider la candidature.

Se mettre en lien avec la CAPEB et le Conseil Départemental pour organiser des « casse-croûtes » à destination des artisans sur le territoire. Ces « casse-croûtes » sont des rencontres conviviales sur le temps du déjeuner qui permettent de présenter aux artisans les différentes aides financières disponibles pour la rénovation. Différents partenaires techniques (ADIL...) interviennent ponctuellement lors de ces temps d'échange.

Actions en cours

La CAPEB organise déjà des « casse-croûtes », en lien avec le Conseil Départemental.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	Facilaréno, CAPEB	Conseil Départemental, FFB, Artisans, Provicis, Région Nouvelle-Aquitaine, Pays de l'Isle

- **Ressources humaines**

1 ETP à dédier par le territoire lauréat de l'AMI pour le dispositif Facilaréno.

- **Ressources documentaires ou techniques**

CAUE24, EIE, ADIL 24, associations d'éducation à l'environnement

- **Budget**

Part du coût de l'ETP chargé de l'animation locale de Facilaréno

Temps d'échanges, de concertation et d'animation

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité

Difficultés identifiées

La nécessité de dédier 1 ETP au dispositif Facilaréno par territoire rend difficile le déploiement sur la CCICP seule. Une mutualisation du dispositif sur plusieurs EPCI (via le Pays de l'Isle ?) permettrait de bénéficier d'un effet d'échelle sur l'ETP.

Calendrier

Réponse à l'AMI de la Région dès 2019

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre de groupements d'artisans formés	Facilaréno	0	A déterminer
Nombre de rénovations engagées via le dispositif	Facilaréno	0	A déterminer

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 4 (volet sylvicole), 10 et 20 (volet rénovation/construction) et 1 et 3 (volet agricole)

- **Indicateur de suivi environnemental**

AXE 3 : RÉDUIRE LES IMPACTS LIÉS AU BÂTIMENT

ACTION 12. ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LES ENTREPRISES

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3/5	2/5	++	-0,59 GWh/an (objectif stratégique)	-170 teq CO ₂ /an (objectif stratégique)	+	0

Contexte

Les entreprises (industrie et tertiaire) consomment 7 % de l'énergie du territoire. Bien que cela ne représente qu'une faible part de la consommation, l'intérêt d'agir pour sa réduction est lié au caractère communicatif de telles actions. Les entreprises sont les lieux de travail des habitants, et si un employé voit son entreprise agir sur la réduction de ses consommations en rénovant ses bâtiments, en adoptant des éco-gestes ou toute autre action, cela pourra avoir un impact sur sa vie personnelle et ainsi sur sa consommation en dehors du lieu de travail. L'enjeu environnemental des entreprises est donc double, avec des effets indirects significatifs.

Bien qu'une partie des dépenses énergétiques soit intégrée dans les coûts de production et cherche généralement à être réduite, le poids des habitudes et la méconnaissance des innovations technologiques font qu'il existe encore une marge de progrès importante pour la réduction des consommations énergétiques dans les entreprises.

Un autre frein à la rénovation peut-être l'accès au capital pour financer les travaux. Ce frein peut être levé en faisant appel au Contrat de Performance Énergétique.

Les potentiels d'économie dans le chauffage et l'éclairage des bâtiments sont importants, ainsi qu'une gestion plus efficace de l'énergie à service égal.

Objectif :	Réduire les consommations d'énergie et d'eau des entreprises du territoire.
-------------------	--

Descriptif

Actions sur les diagnostics énergétiques :

- **Faire connaître les dispositifs portés par la CCI, la CMA et l'ADEME** (Conseil en Énergie Partagé pour les entreprises, diagnostics d'énergie et de flux : outils « EVAL Énergie » et « TPE-PME gagnantes à tous les coûts », programme PROREFEI, système de Management de l'Énergie) auprès des entreprises (directement et via le site internet) en indiquant des Temps de Retour sur Investissement pour motiver les entreprises. Cette promotion pourra se faire dans le cadre du Club-Climat des entreprises et être ensuite diffusée par les entreprises membres du Club-Climat.

Le pré-diagnostic des industries permet simultanément, via un bilan technique simplifié de 2 à 3 jours, d'évaluer les gisements d'économie d'énergie sur un site de production, et d'informer des actions possibles d'efficacité énergétique. Le diagnostic énergie donne une analyse plus approfondie de la situation de l'entreprise, à partir notamment de mesures réalisées sur site, permettant l'étude comparative de différentes solutions techniques. Des cahiers des charges types sont disponibles à l'ADEME.

On estime les économies moyennes possibles à 20 % de la consommation d'énergie pour un site industriel. On considère que 80 % des diagnostics déclenchent des actions d'économie d'énergie effectives, ainsi que 70 % des pré-diagnostics. On veillera à intégrer à ces diagnostics une étude systématique de remplacement des installations existantes par des systèmes basés sur les ENR : bois, méthanisation, etc.

On cherchera par ailleurs à favoriser les actions d'optimisation de process ou de renouvellement des installations pour diminuer les consommations d'énergie.

- Les entreprises de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration, de l'artisanat peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement pour identifier et mettre en œuvre des actions permettant de faire des économies, dans le cadre du dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » de l'ADEME.

- Les entreprises ayant comme activité principale la production peuvent bénéficier de l'aide à la Compétitivité énergétique des entreprises. Cette aide rend les actions de mesure, réduction et substitution des énergies fossiles par des ENR éligibles, ainsi que différents audits et études d'opportunité et de faisabilité. Cela exclut les actions sur l'efficacité énergétique du transport ou du bâtiment.

- Communiquer auprès des entreprises sur la RSE, l'évaluation AFAG26000, la labellisation LUCIE, etc. Faire comprendre que les actions de réduction des consommations, dans un but de développement durable, peut aussi avoir des retombées économiques non-négligeables sur le long terme. Des études peuvent aussi être menées, comme le cycle de vie d'un produit ou de l'entreprise entière afin de mieux connaître les postes de dépenses énergétiques importants et des études d'éco-conception ou d'éco-label pourront en découler.

Actions sur la rénovation de bâtiments :

Aidée par le processus lancé par Facilaréno, la création d'un groupement d'entreprises s'engageant pour la rénovation de leurs locaux va permettre d'assurer le marché local de la rénovation.

Actions en cours

La CCI et la CMA portent déjà des dispositifs : « EVAL Energie », « TPE-PME gagnantes à tous les coûts ». Voir le compte-rendu de la 1^{ère} Journée de la Transition Énergétique.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP, Entreprises	CCI, CMA, ADEME	ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, Entreprises tertiaires et industries

- **Ressources humaines**

La collectivité sera principalement mobilisée pour la communication et la mise en place puis l'animation du réseau Club-climat des entreprises.

- **Ressources documentaires ou techniques**

Les chambres consulaires

Les différents syndicats industriels

L'ADEME

Bureaux d'études spécialisés en efficacité énergétique des industries

- **Budget**

Communication

La collectivité pourrait mettre en place une prime aux entreprises du Club-climat pour la réalisation de diagnostics énergétiques (hors cadre TPE-PME gagnantes sur tous les coûts de l'ADEME), pour une labellisation LUCIE, ISO 50 001...

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité

Dispositif «TPE & PME gagnantes sur tous les coûts» de l'ADEME : <https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/>

Programme PROREFEI : programme piloté par l'ATEE, qui vise à former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie afin de faire émerger des projets d'optimisation énergétique. Formation gratuite pour les entreprises de moins de 300 salariés, prise en charge à 50% pour les entreprises de plus de 300 salariés. Plus d'informations sur :

<https://www.prorefei.org/le-programme-prorefei/>

Aide concernant l'Ecologie Industrielle Territoriale sur la réduction et valorisation des déchets : accompagnement technique (via un centre de ressource) et financier (via un animateur dédié à l'EIT). Plus d'informations sur :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/EITNA2019-111>

Aide à la "Compétitivité énergétique des entreprises " : subvention de 50% des frais d'études ; de 30 à 50% des frais d'investissement pour la mesure des consommations (selon la taille de l'entreprise) ; de 45 à 65% d'aides de substitution aux énergies fossiles par des ENR. Plus d'information sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/AAPEntreprises_energie_2018.pdf

Aide concernant l'économie circulaire, la réduction des impacts environnementaux et les démarches de responsabilité sociale : subvention maximale de 70% de la région Nouvelle Aquitaine pour tous types d'études. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/conseil-leconomie-circulaire>

Difficultés identifiées

Les entreprises acceptent de mettre en place des actions de réduction de leurs consommations seulement si les temps de retours sur investissement sont courts. Un travail de communication sur les bénéfices à plus long terme serait donc à réaliser pour ces entreprises, qui de par leurs démarches vont aussi améliorer leur image et donc potentiellement augmenter leurs ventes ou leur capacité d'embauche.

Calendrier

2019 : prise de contact avec les entreprises du territoire et lancement du Club-Climat des entreprises

2020 – 2024 : suivi des audits réalisés dans les entreprises, réunions régulières du club-climat

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre de d'audits réalisés	CCI, CMA	0	12
Évolution des factures énergétiques et des émissions des entreprises diagnostiquées	CCI, CMA, entreprises	0	-20%

À noter

Les hausses des tarifs de l'énergie permettent un retour sur investissement de plus en plus court.

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

Le sujet des « ressources non renouvelables » est aussi abordé dans l'action 3 avec la sensibilisation au gaspillage alimentaire, qui peut difficilement être décorrélée du sujet de la réduction des emballages, et l'action 17, via la sensibilisation des habitants aux économies de ressources. **Le sujet pourrait encore être renforcé en élargissant le spectre de l'action 12 à destination des entreprises, pour les inciter à mener des réflexions en matière d'économie circulaire ou « symbiotique ».**

- **Indicateur de suivi environnemental**

Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)

Pourcentage des points de mesure de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise). Données SIE Adour Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr>.

État quantitatif des masses d'eau du territoire (%)

Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ». Données <https://www.debits-dordogne.fr/> et Données SIE Adour Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr>.

Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m3)

AXE 4 : ADOPTER UNE MOBILITÉ DURABLE

ACTION 13. MUTUALISER LES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5/5	3/5	+	-2 GWh/an (objectif stratégique)	-530 teq CO ₂ /an (objectif stratégique)	++	+/-

Contexte

La plupart des déplacements sur le territoire sont effectués en voiture, avec un taux d'occupation du véhicule très faible. De nombreuses solutions alternatives à ce mode de transport existent mais ne sont que peu communiquées ou bien acceptées par le grand public. La communauté de commune et les communes du territoire se doivent d'avoir un rôle exemplaire dans la démarche d'amélioration des déplacements.

Afin de limiter les déplacements individuels en voiture, ou d'améliorer le taux d'utilisation des véhicules, des solutions de partage de véhicules sont envisageables sur le territoire : covoiturage ou auto-partage. A la dimension écologique du partage de véhicules s'ajoute un important gain financier, puisque l'on divise les frais par le nombre d'occupants dans le véhicule. La praticité de ces services dépend de leur fréquentation : plus il y a d'utilisateurs, plus il y a de trajets possibles. Il est donc primordial de passer par une communication forte sur les installations et services existants.

Par ailleurs, seulement 4 % des transports du territoire se font en transport en commun. Afin d'augmenter cette part, il est important de mettre en place des alternatives plus intéressantes au véhicule individuel, ainsi que de communiquer autour de ces alternatives.

Le développement de la ligne ferroviaire Mussidan-Périgueux-Niversac est une opportunité pour le territoire d'accentuer son offre en transport en commun.

Ces alternatives à la voiture individuelle seront recensées sur la future plateforme de la mobilité alternative ([action 16](#) du PCAET). Dans un premier temps, elles seront à retrouver sur l'espace dédié du site communautaire.

Objectif :

Rendre efficace l'utilisation des véhicules, en développant les alternatives à l'autosolisme.

Descriptif

Favoriser le covoiturage et l'auto-stop

- **Développement des aires de covoiturage.** Dans un premier temps, l'étude des aires de covoiturage existantes, ainsi que le besoin potentiel est à recenser. Il peut être intéressant de réfléchir à l'implantation de ces aires et à leur utilisation : la présence d'un arrêt de transport en commun, de supermarchés, d'une zone d'activité de loisirs, l'accessibilité à vélo (avec des emplacements pour les attacher), la présence d'un abri éclairé ou d'éclairage public (avec capteur de présence pour limiter les dépenses énergétiques), etc.

- **Développement du dispositif Rézo'Pouce (ou équivalent).** Ce système d'autostop organisé permet aux conducteurs et aux voyageurs de se reconnaître. Basée sur la confiance et le partage, c'est un moyen efficace de d'augmenter le nombre de personnes

dans une voiture, et ainsi diminuer l'empreinte carbone des déplacements. La collectivité peut impulser une démarche de ce type, d'abord en communiquant sur le dispositif.

1) Développer l'autopartage

Sur une commune, le minibus des associations est partagé : cet exemple est à suivre et à démultiplier. La collectivité peut ainsi inciter les diverses associations au partage de véhicules.

Les entreprises peuvent proposer la location de leurs véhicules en dehors des horaires d'utilisation.

2) Renforcer l'utilisation des transports en commun

- Développer des points de ramassage collectif pour les séniors (vers supermarchés et activités de loisirs)

- Etudier l'élargissement de transports en commun actuellement ciblés, comme c'est le cas avec la réflexion sur l'ouverture à tous les publics des transports scolaires lorsqu'ils ne sont pas pleins. Les enfants restent les usagers prioritaires, il est néanmoins difficile de prévoir chaque jour un nombre de places disponibles. Aussi, il pourrait être envisagé de se doter de bus à plus forte capacité.

- Renforcer la communication sur la ligne de train et la navette express.

- L'étude de la navette ferroviaire Libourne-Niversac est une occasion de rendre l'usage du train plus attractif en faisant de la gare une zone multimodale : garages à vélo nombreux et sécurisés, accès facilité depuis la voie verte, aire de covoiturage/autopartage, desserte par le réseau de bus, développement de commerces à proximité.

Une réflexion autour de la diminution de l'impact environnemental des parkings est à avoir concernant l'installation de couvertures photovoltaïques, de stations de recharges de véhicules électriques, et de perméabilité à l'eau des places de stationnement.

Actions en cours

Création d'une aire de covoiturage à Les Lèches et études en cours sur d'autres secteurs

Projet d'implantation de deux bornes à vélo électrique : gare de Mussidan et Office de Tourisme. En 2017, implantation d'une borne pour véhicule électrique à la gare de Mussidan.

Réflexion sur l'ouverture des transports scolaires à tous les publics si le remplissage maximal n'est pas atteint.

Construction d'un parking supplémentaire à la Gare de Mussidan, avec possibilité de navette ferroviaire Libourne-Niversac

Une ligne de bus Mussidan-Bergerac est à l'étude

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP	CPIE, Ademe et Région, Auto-Partage, Rezo'Pouce

- **Ressources humaines**

- **Ressources documentaires ou techniques**

Rezo'Pouce : <https://rezopouce.fr/>

« Comment encourager son personnel à pratiquer le co-voiturage », fiche méthodologique de l'ARENE Ile de France : <http://www.arenedf.org/medias/fichiers/fichesmetho.pdf>

AURAE, « Fiches bonnes pratiques en matière de covoiturage », novembre 2018 : http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2018/AURA_EE_FICHES_BONNE_PRACTIQUE_CO_GO.pdf

- **Budget**

Travaux d'aménagements des aires de covoiturage

Panneaux d'affichages

Communication via les différents médias

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité

DETR

Conseil départemental dans le cadre du produit des amendes de police, et soutien concernant la signalisation des aires de covoiturage

Difficultés identifiées

L'objectif est de donner une information multimodale pour que les passagers aient une vision la plus complète possible des options de mobilité.

Il s'agit aussi de montrer aux habitants que des solutions alternatives existent. Cela doit passer par un changement de mentalité, qui se doit d'être progressif.

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre d'utilisateurs du Rezo Pouce	CCICP	0	3,5% de la population soit 500 personnes
Fréquentation des transports en commun	SNCF	A définir	A définir
Nombre de véhicules disponibles en auto-partage	CCICP	0	A définir

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

L'auto-partage ne doit pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied, car il serait dans ce cas contre-productif en terme de baisse des

consommations d'énergie et des émissions de CO₂. Il doit se substituer plutôt à l'achat d'une deuxième voiture. **L'implantation de l'offre doit donc être réfléchie et priorisée en ce sens, en privilégiant les zones où l'usage de la voiture est la plus nécessaire, et non dans les zones les mieux desservies ou les plus denses.**

L'aménagement de pistes cyclables ou de parkings vélos et voitures, même si cela peut paraître négligeable à l'échelle de l'ensemble des projets sur le territoire, contribue à l'imperméabilisation des sols puisque ces aménagements nécessitent le goudronnage de plusieurs kilomètres de terrain. Aujourd'hui, les voies et aires de stationnement représentent 40% des surfaces imperméabilisées en France. L'emprise au sol d'infrastructures telles que les parcs solaires a aussi pour conséquence d'imperméabiliser le sol. La création de chemin d'accès aux parcs contribue à réduire les espaces agricoles ou les espaces boisés. **L'utilisation de revêtements perméables ou absorbants pour l'aménagement de ces installations permet de limiter le ruissellement et favoriser l'absorption de l'eau directement dans le sol. Le stabilisé, bitume perméable, revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale sont à privilégier pour les pistes cyclables et les chemins d'accès. Pour les espaces de stationnement l'utilisation de pavés joints enherbés, gazon pour les parkings ponctuellement utilisés, des revêtements sans liant ou avec liant d'origine végétale sont à privilégier. La mise en place d'espaces verts autour des aménagements et de systèmes de récupération des eaux permet également de réduire le ruissellement. Les installations solaires seront réalisées en priorité sur ombrières, et potentiellement au sol sur des sites non valorisables (friche industrielle).**

- ⇒ La réalisation d'études d'impacts et de diagnostic sur les différents habitats permettent de choisir le lieu d'implantation le moins impactant. Après le choix du lieu d'implantation, l'étude va apporter les connaissances sur la biodiversité impactée pour mettre en place des mesures spécifiques suivant la faune et la flore présentes.
- ⇒ Certains risques sont concentrés à des moments critiques de l'année, tels que la période de reproduction, de migration, de repos et de dispersion. La première option d'atténuation consisterait à éviter ces périodes sensibles et planifier la construction à des moments de l'année où l'activité des espèces locales est la plus faible. Cela est étudié de manière détaillée dans les études d'impacts environnementales.
- ⇒ Conformément aux résultats de l'étude environnementale qui sera réalisée pour chaque projet le nécessitant, les travaux seront réalisés de manière réfléchie avec pour souci la limitation des déchets, des nuisances sonores ainsi que de la dégradation du sol (tassement des terrains) par la mise en place d'un balisage des zones de travaux. Des mesures antipollution seront également à prendre (entretien des engins, aucun stockage d'hydrocarbures sur le site, production de bruits et de poussières limitée, mise en place d'une gestion des déchets)
- ⇒ Des mesures ERC plus spécifiques peuvent être prises pour le solaire au sol, notamment la création/conservation de zones refuges dans l'enceinte du site. D'autre part, afin de permettre la perméabilité du site pour la petite faune, il est préconisé l'utilisation d'une clôture permanente perméable. Il s'agira d'une clôture à larges mailles percée d'ouverture de 20 cm X 20 cm au niveau du sol tous les 10 m, sur toute la longueur de clôture (recommandations LPO).

- **Indicateur de suivi environnemental**

Surface annuelle artificialisée (ha/an)

L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année à minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLU ou du SCOT (évaluation règlementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers).

Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb)

Atmo Nouvelle Aquitaine

Nombre de jours de pollution à l'ozone (nb/an)

Atmo Nouvelle Aquitaine

Trafic moyen journalier annuel sur le réseau routier (carte de bruit - DREAL Nouvelle Aquitaine) et **nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation** si la donnée est disponible.

AXE 4 : ADOPTER UNE MOBILITÉ DURABLE

ACTION 14. DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3/5	2/5	+	N.C.	N.C.	++	+/-

Contexte

72 % des trajets de moins de 5 kilomètres se font en voiture. Avec le problème du surpoids de la population, qui ne cesse d'augmenter, et en particulier chez les jeunes, il est primordial de retourner vers des modes de transport actifs et donc plus sains.

Le Pays de l'Isle travaille sur un schéma vélo. N'ayant pas la maîtrise sur les aménagements cyclables, il a d'abord incité à l'achat de vélo. Via les fonds LEADER et TEPCV, 400 primes à l'acquisition de VAE ont été décernées (25 % prix d'achat dans la limite de 250 €), sur attestation de distance domicile-travail ou domicile-commerces. Par la suite, un travail a été réalisé avec les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne sur les représentations, les attentes et les freins à l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens. Ce travail de sensibilisation des habitants et des acteurs publics a été une base sur laquelle ce sont construits par la suite d'autres projets, comme le schéma cyclable de l'agglomération du Grand Périgeux qu'il est envisagé d'étendre à l'échelle du Pays.

Objectif :

Anticiper les actions du SCoT et commencer dès à présent le développement des modes actifs
Sensibiliser les enfants du territoire aux modes actifs

Descriptif

1) Connaître et analyser les déplacements piétons et cyclistes

- Analyser les déplacements piétons (distance moyenne de déplacement, présence de bancs et d'ombrage sur les circuits empruntés, discontinuités des trottoirs, ...)
- Analyser les déplacements cyclistes (occupation des places de stationnement et environnement proche, durée du stationnement, règlement pour les vélos, points noirs, discontinuités dans le réseau, etc).

2) Consulter et informer les habitants

- Évaluer le ressenti des habitants au regard des modes de déplacement actif (sondage de popularité, sentiment de sécurité, stationnement cycliste, etc) ;
- Evaluer les besoins des piétons et cyclistes ;
- Informer les habitants du réseau cycliste existant et des circuits piétons ;
- Communiquer sur les bienfaits des modes actifs (notamment sur la santé).

3) Favoriser la pratique des modes actifs

- Adopter un schéma directeur des modes actifs (piéton et cyclable) pour apaiser la circulation motorisée, densifier le réseau piéton et cyclables, traiter les discontinuités, envisager une connection avec la VVV du Bergeracois... ;

- Développer les associations de cyclistes (réparation par exemple) ;

- Inciter les entreprises (publiques et privées) à mettre à disposition des salariés des douches/vestiaires ;

- Promouvoir l'usage des Vélos à assistance électrique (VAE), notamment avec le partenariat d'associations ;

- Poursuivre l'aménagement des voies cyclables en étudiant les potentiels raccordements possibles (entres communes, au départ des gares, entre lieux d'habitations et centres commerciaux ou de loisirs, à destination des zones d'activités, etc.) et en créant des boucles.

4) Mettre en place des actions spécifiques autour des enfants et des écoles

Une partie des trajets de petite distance est liée à l'école. Emmener ses enfants à l'école en voiture présente souvent des inconvénients : stationnement, moteur froid, diminution des liens sociaux dû à l'individualisme des trajets, etc. et constitue une charge pour les parents qui doivent accompagner leurs enfants plusieurs par jour entre le domicile et l'école. Il faut donc initier les enfants aux modes actifs à l'école :

- Créer des événements particuliers comme la « rue des enfants » consistant à fermer l'axe routier menant à l'école à la circulation sur une journée, pour sensibiliser et initier les enfants aux règles et à la conduite d'un vélo.

- Et/ou mettre en place des actions symboliques comme le « métro piéton » consistant à baliser des itinéraires piétonniers reliant une ou plusieurs aires de stationnement aux écoles, avec panneaux directionnels et pas au sol, pour permettre aux enfants de faire en sécurité, le trajet seuls, accompagnés ou en groupe. Les choix d'itinéraires sécurisés sont construits avec les enfants des écoles dans le cadre des animations périscolaires ou sur temps scolaire avec participation des enseignants, et en présence de représentants des parents élus aux conseils d'écoles.

- Initier la mise en place de pédibus ou vélobus : ces déplacements à pied ou à vélo, sont encadrés par des parents et suivent un trajet précis avec des arrêts déterminés à une heure donnée.

Quelques données techniques moyennes pour ces lignes de "bus pédestre" :

- Longueur d'une ligne : 250 à 1 700m

- Nombre d'arrêts : 4 à 7 par lignes

- Vitesse moyenne : 3km/h

- Nombre d'accompagnateurs : minimum 1 pour 8 enfants

- Nombre d'enfants par ligne : entre 5 et 20

Actions en cours

Inauguration de la Véloroute Voie Verte, avec 25 des 110km traversant la CCICP.

Travaux en cours de 3 boucles cyclables de près de 90km au total, reliant la VVV.

Projet d'implantation de deux bornes à vélo électrique : gare de Mussidan et Office de Tourisme.

Programme vélos électrique en place sur le Pays.

S-CoT en cours, avec actions sur le vélo prévues.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP	Pays de l'Isle, CPIE, Association Prévention routière Écoles, mairies, parents, associations

• Ressources humaines

Pour les actions spécifiques « enfant/école » : enseignants et équipe pédagogique, parents d'élèves et services-élus « enfance » de la communauté de communes et des communes. L'association Prévention routière pour les actions de prévention sur le vélo à l'école. Une personne (par exemple du CPIE) en phase de lancement afin d'animer les réunions pour la mise en place d'un pédibus/vélobus. A terme, ce rôle sera pris en charge par les parents eux-mêmes.

Pour les actions piéton et cycliste : associations de marcheurs, de cyclistes

• Ressources documentaires ou techniques

Des retours d'expériences sur des « ville 30km/h » et un centre de ressources : <https://ville30.org/>

« Les Villes 'Respire' de demain – agir sur la mobilité et les transports face à l'urgence sanitaire et climatique », Réseau Action Climat, 2016 : https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/04/Les-Villes-_respire_-de-demain-repenser-la-mobilite%CC%81-face-a%CC%80-1%E2%80%99urgence-climatique-et-sanitaire-.pdf

« Développer les modes actifs sur les territoires – cahier de ressources à l'usage des collectivités », ADEME, 2016 : <http://www.ademe.fr/developpermodes-actifs-territoires-etape-etape>

Observatoire des mobilités actives : <http://www.villescyclables.org/?mode=observatoire-mobilite-actives-enquete-club>

Pour la mise en place d'un pédibus ou vélobus : <http://www.reseaumillepattes.org/>

• Budget

1) Connaître et analyser les déplacements piétons et cyclistes

Enquêtes piétons et cyclistes

2) Consulter et informer les habitants

Communication sur les modes actifs, organisation d'ateliers

3) Favoriser la pratique des modes actifs

Aménagement des voies cyclables

4) Mettre en place des actions spécifiques autour des enfants et des écoles

Pour l'action « métro-piéton » : prévoir le balisage des trajets (panneaux directionnels et marquage au sol). Compter environ 500€ par école

Pour la mise en place de pédibus-vélobus : Prévoir un aménagement de voiries (passages piétons, marquage des arrêts), équipement des parents (gilets fluorescents...). Compter environ 1000€ par école

- **Financement**

Budget voire des communes

Fonds propres de la collectivité

Difficultés identifiées

Système adapté aux milieux urbains et périurbains. Si les distances sont trop importantes, des solutions de covoiturages par les parents peuvent être initiées.

La collectivité devra solliciter l'avis du Département si les projets de pistes cyclables longent ou traversent les routes départementales.

Calendrier

Pour les mesures 1,2 et 3, dès 2019

4) Concernant les actions « enfant-école »

Octobre 2019 : 1^{ère} édition de « la rue des enfants » (symbolique et pour communication)

Mars 2020 : Réunion d'informations générale, à destination des directeurs d'écoles, enseignants et public intéressés pour le pébibus et le « métro piéton »

Avril 2020 : Sélection des écoles « test » pour le pébibus et le « métro piéton » (qui peuvent être différentes et ne vouloir s'engager que dans l'une ou l'autre des actions)

Rentrée 2020 : balisage effectif du « métro piéton » (le temps de l'enquête avec les écoles volontaires) et 2^{ème} édition de la « rue des enfants » avec des actions de la Prévention routière dans les écoles

Octobre 2020 : Mise en place effective du pédibus-vélobus sur les écoles volontaires (le temps de mener les enquêtes, contruire les itinéraires, horaires et arrêts, former les accompagnateurs...)

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Linéaire de voies cyclables continues	CCICP	A définir	A définir
Nombre de « pédibus-vélobus » mis en place	CCICP	A définir	A définir
Nombre moyen d'écoliers participants à ces trajets domicile-école encadrés	CCICP	0	10%

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

L'aménagement de pistes cyclables ou de parkings vélos et voitures, même si cela peut paraître négligeable à l'échelle de l'ensemble des projets sur le territoire, contribue à l'imperméabilisation des sols puisque ces aménagements nécessitent le goudronnage de plusieurs kilomètres de terrain. Aujourd'hui, les voies et aires de stationnement représentent

40% des surfaces imperméabilisées en France. L'emprise au sol d'infrastructures telles que les parcs solaires a aussi pour conséquence d'imperméabiliser le sol. La création de chemin d'accès aux parcs contribue à réduire les espaces agricoles ou les espaces boisés. **L'utilisation de revêtements perméables ou absorbants pour l'aménagement de ces installations permet de limiter le ruissellement et favoriser l'absorption de l'eau directement dans le sol. Le stabilisé, bitume perméable, revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale sont à privilégier pour les pistes cyclables et les chemins d'accès. Pour les espaces de stationnement l'utilisation de pavés joints enherbés, gazon pour les parkings ponctuellement utilisés, des revêtements sans liant ou avec liant d'origine végétale sont à privilégier. La mise en place d'espaces verts autour des aménagements et de systèmes de récupération des eaux permet également de réduire le ruissellement. Les installations solaires seront réalisées en priorité sur ombrières, et potentiellement au sol sur des sites non valorisables (friche industrielle).**

- ⇒ La réalisation d'études d'impacts et de diagnostic sur les différents habitats permettent de choisir le lieu d'implantation le moins impactant. Après le choix du lieu d'implantation, l'étude va apporter les connaissances sur la biodiversité impactée pour mettre en place des mesures spécifiques suivant la faune et la flore présentes.
- ⇒ Certains risques sont concentrés à des moments critiques de l'année, tels que la période de reproduction, de migration, de repos et de dispersion. La première option d'atténuation consisterait à éviter ces périodes sensibles et planifier la construction à des moments de l'année où l'activité des espèces locales est la plus faible. Cela est étudié de manière détaillée dans les études d'impacts environnementales.
- ⇒ Conformément aux résultats de l'étude environnementale qui sera réalisée pour chaque projet le nécessitant, les travaux seront réalisés de manière réfléchie avec pour souci la limitation des déchets, des nuisances sonores ainsi que de la dégradation du sol (tassement des terrains) par la mise en place d'un balisage des zones de travaux. Des mesures antipollution seront également à prendre (entretien des engins, aucun stockage d'hydrocarbures sur le site, production de bruits et de poussières limitée, mise en place d'une gestion des déchets)
- ⇒ Des mesures ERC plus spécifiques peuvent être prises pour le solaire au sol, notamment la création/conservation de zones refuges dans l'enceinte du site. D'autre part, afin de permettre la perméabilité du site pour la petite faune, il est préconisé l'utilisation d'une clôture permanente perméable. Il s'agira d'une clôture à larges mailles percée d'ouverture de 20 cm X 20 cm au niveau du sol tous les 10 m, sur toute la longueur de clôture (recommandations LPO).

- **Indicateur de suivi environnemental**

Surface annuelle artificialisée (ha/an)

L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année à minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLU ou du SCOT (évaluation réglementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers).

Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb)

Atmo Nouvelle Aquitaine

Nombre de jours de pollution à l'ozone (nb/an)

Atmo Nouvelle Aquitaine

Trafic moyen journalier annuel sur le réseau routier (carte de bruit - DREAL Nouvelle Aquitaine) et **nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation** si la donnée est disponible.

AXE 4 : ADOPTER UNE MOBILITÉ DURABLE

ACTION 15. PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LES MODES ACTIFS ET PARTAGÉS DANS LA MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5/5	3/5	++	-0,56 GWh/an (télé-travail)	-146 teq CO ₂ /an (télé-travail)	++	+/-

Contexte

Les déplacements domicile-travail sont la première cause de déplacement sur le territoire, et représentent une charge très importante pour les ménages. Plusieurs actions à destination des entreprises peuvent permettre de limiter les déplacements domicile-travail de leurs salariés ou de réduire l'autosolisme sur ces déplacements. Le développement du télé-travail (à domicile ou dans des tiers-lieux) peut agir sur la diminution de ces déplacements. L'Indemnité kilométrique vélo (IKV) permet de remplacer les déplacements en voiture par un mode plus actif. La mise en place de Plan de Déplacement d'Entreprises (PDE) ou de Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) facilitent les déplacements partagés (covoiturage, transport d'entreprise...).

Pour le développement du télé-travail, une réflexion pourrait être engagée avec les entreprises des CA de Bergerac et du Grand Périgueux pour co-développer le télé-travail à destination des employés de ces zones habitant sur la CC Isle et Crempse. Le retour d'expérience du projet d'espace de télé-travail qui a finalement été abandonné devra également être mis à profit.

Les espaces de coworking sont des lieux de travail mutualisés entre des travailleurs indépendants ou des petites entreprises, qui mutualisent des locaux et des services. Les tiers-lieux sont des espaces permettant de télétravailler en dehors de son domicile. Ils permettent de réunir les avantages privés et sociaux du télétravail (limitation des navettes domicile-travail), tout en limitant ses inconvénients individuels (les risques d'isolement liés au travail à domicile). Pour réduire la durée des déplacements entre le domicile et le travail, la création de tiers-lieux et d'espaces de co-workings pourrait constituer une solution particulièrement efficace. À condition d'être accompagnée d'outils technologiques, organisationnels et managériaux appropriés, leur mise en place pourrait se révéler être une véritable opportunité pour les organisations publiques et privées.

L'indemnité kilométrique vélo (IKV) est une indemnité versée par l'employeur aux salariés qui utilisent un vélo pour leurs déplacements domicile-travail, à hauteur du nombre de kilomètres parcourus.

Pour la mise en place de PDE ou PDIE, les entreprises de la zone d'activité économique du Mussidanais (ZAE Les Graules) pourront être approchées en premier.

Le rôle de la collectivité est de guider et donner l'exemple à ses habitants. Ainsi, la mise en place de certaines des actions présentées ci-dessus (IKV et PDA) serait le parfait exemple de l'investissement de la CCICP pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail. Ces actions auront aussi pour effet de promouvoir l'administration éco-responsable de la collectivité et donnera un exemple à suivre aux entreprises.

La possibilité de télétravail est déjà proposée aux services de la communauté de communes. A partir de septembre 2019 (fin des travaux de réhabilitation du bâtiment qui accueillera le siège de la Communauté), deux bureaux de télétravail seront mis à disposition ainsi qu'une salle de réunion pour visioconférences et délocalisation/dématérialisation des formations organisées par le CNFPT des personnels de la CCICP, des communes membres et des Communautés de communes voisines.

La collectivité devra travailler avec les collectivités avoisinantes et notamment l'agglomération du Grand Périgueux, dont l'action 3.1.3. du PCAET « contribuer à faire diminuer le besoin de mobilité, en expérimentant le télétravail » comprend aussi une mesure sur le développement des tiers-lieux avec les collectivités voisines.

Objectif :	Réduire la part modale de l'autosolisme pour les trajets domicile-travail Démocratiser le travail en tiers-lieu
-------------------	--

Descriptif

1) Favoriser le développement du télé-travail et du co-working

- Coordonner avec des territoires voisins les actions sur la mobilité professionnelle et l'implantation de tiers-lieux (télé-travail, coworking, bibliothèque, gare, ...).
- Etudier la possibilité de développement de tiers-lieux à partir d'un engagement de location d'espace de la part d'entreprises.
 - Proposer des services numériques et des tiers-lieux.
 - Promouvoir et étendre la possibilité du télétravail à l'ensemble des services communaux et intercommunaux. Etudier aussi la possibilité pour les agents de télé-travailler depuis les locaux communaux de leur commune de résidence, pour créer des synergies entre services.

2) Promouvoir l'Indemnité kilométrique vélo (dans l'attente du forfait mobilité durable)

Cette indemnité correspond à la prise en charge par l'employeur de tout ou partie des frais de transport des salariés effectuant le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail en vélo. Le montant de cette indemnité est calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus par le salarié. Le paiement de l'indemnité kilométrique vélo par l'employeur bénéficie d'une exonération de cotisations sociales dans la limite d'un plafond fixé à 200 euros par an.

- Mettre en place l'IKV pour les agents de la collectivité et encourager les communes à la mettre en place également.
- Promouvoir ce dispositif auprès des entreprises.

3) Inciter au développement des plans de déplacement entreprises privées ou publiques

- Etudier la mise en place un plan de déplacement administration (si pertinent).
- Communiquer auprès des entreprises du territoire sur les bienfaits d'un tel plan sur la diminution du trafic routier et des nuisances associées (insécurité routière, pollution, bruit...) et sur la santé du personnel de la collectivité (baisse de l'absentéisme, recul du retard de la prise de poste, amélioration du bien-être...).
- Accompagner les entreprises désirant mettre en place un PDE ou PDIE.
- Mettre en place un challenge de mobilité des entreprises.
- Mener une réflexion conjointe entre les PDE/PDA et les autres actions sur la mobilité (modes actifs, transports en commun et tiers-lieux).

4) Communiquer sur ces dispositifs et alternatives

L'information sur ces différents dispositifs et alternatives peut se faire de plusieurs manières complémentaires :

- Permanente au travers de supports (magazine municipal/intercommunal, site internet de la collectivité, centrale de mobilité, etc.) ;
- Des événements temporaires peuvent être organisés (journée sans voiture, semaine européenne de la mobilité, mise à disposition de lieux éphémères pour le tiers-lieu, etc.) ;
- Matériellement avec la mise en place des aires de covoiturage, des panneaux d'informations, etc.

Actions en cours

La possibilité de télétravail est déjà proposée aux services de la communauté de communes.

La réhabilitation du bâtiment qui va accueillir le siège de la Communauté de communes a démarré, les travaux seront achevés en septembre 2019. Deux bureaux de télétravail seront mis à disposition ainsi qu'une salle de réunion pour visioconférences et délocalisation des formations organisées par le CNFPT pour les personnels de la CCICP, des communes membres et des Communautés de communes voisines.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP Entreprises	CCICP, CCI, CMA	CA Grand Périgueux CA Bergeracoise Entreprises

- **Ressources humaines**

Coordination entre la collectivité, les différentes chambres consulaires et les territoires voisins

Service ou commission communication

- **Ressources documentaires ou techniques**

Quelques définitions et liens vers des sites de référence : « Tiers-lieux et espaces innovants sur le territoire limousin », CRIJ Limousin, avril 2017 :

http://www.crijlimousin.org/IMG/pdf/depliant_tiers_lieux_2017_crij_limousin_web-2.pdf

Wiki Movilab : <https://movilab.org/wiki/Accueil>

Coopérative Tiers-Lieux en Nouvelle-Aquitaine : <https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/>

Observatoire de l'indemnité kilométrique vélo avec études, argumentaires, mode d'emploi détaillé, outils divers (pour calculer et budgéter) et modèles divers (attestation, feuille déclaration...) :

<http://www.villes-cyclables.org/?mode=observatoire-indemnite-kilometrique-velo&subMode=ressources>

« Un plan de mobilité dans mon entreprise », RAC, 2018 :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/plan-mobilite-entreprise-010502.pdf>

Challenge de la mobilité en Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/eas-challenge-mobilite-contre-auto-solisme-2018-010574.pdf>

- **Budget**

Budget pour le financement de l'IKV

Budget de communication

Temps de coordination

- **Financement**

AMI Tiers-Lieux 2019-2021 de la Région Nouvelle-Aquitaine jusqu'au 01/09/2021 :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tiers-lieux-2019-2021>

Difficultés identifiées

Ouverture des salariés et des dirigeants d'entreprise au télétravail

Changement de comportement pour la pratique du vélo et la mise en place de l'IKV

Changement de comportement pour l'utilisation de véhicules partagés (actions possibles des PDE)

Calendrier

Mise en place de l'IKV :

Septembre 2019 : Estimation du nombre de cyclistes et budgétisation + 1^{ère} communication aux agents lors de la semaine européenne de la mobilité

Novembre 2019 : Définition des modalités en concertation avec les agents (formulaire d'engagement, feuille de déclaration)

Janvier 2020 : Lancement de la démarche

Avril 2020 : 2nde communication aux agents avec le début de la « belle saison »

Septembre 2020 : 1^{ère} évaluation lors de la semaine européenne de la mobilité

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre de jours.hommes télétravaillés dans l'administration	CCICP	1 ETP	10% du total
Nombres de PDE, PDIE, PDA mis en place	CCICP	0	A déterminer
Nombre d'employés et d'agents recevant l'IKV sur le territoire	CCICP	A déterminer	A déterminer

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

- **Indicateur de suivi environnemental**

Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb)

Atmo Nouvelle Aquitaine

Nombre de jours de pollution à l'ozone (nb/an)

Atmo Nouvelle Aquitaine

Trafic moyen journalier annuel sur le réseau routier (carte de bruit - DREAL Nouvelle Aquitaine) et **nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation** si la donnée est disponible.

AXE 4 : ADOPTER UNE MOBILITÉ DURABLE

ACTION 16. METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME DE LA MOBILITÉ

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2/5	1/5	+	N.C.	N.C.	+	+

Contexte

La plupart des déplacements sur le territoire sont effectués en voiture, avec un taux d'occupation du véhicule très faible. De nombreuses solutions alternatives à ce mode de transport existent mais ne sont que peu communiquées ou bien acceptées par le grand public. La communauté de commune et les communes du territoire se doivent d'avoir un rôle exemplaire dans la démarche d'amélioration des déplacements.

Afin de rendre visible les aides financières, l'offre de transport classique sur le territoire, ainsi que l'offre de transport alternatif existantes (transports en commun, covoiturage, autopartage entre particuliers, ...) aux habitants de la CCICP, une plateforme de la mobilité alternative sera créée, avec un dispositif d'animation autour des solutions existantes et ayant comme support un site internet dédié à communiquer l'ensemble des informations au plus grand nombre. Dans un premier temps, le site communautaire proposera un espace dédié.

Objectif :

Créer une plateforme web associée au site internet de la collectivité et réunissant les informations sur l'ensemble des mobilités alternatives

Descriptif

Sur le modèle de la plateforme Mòver en Périgord vert, la plateforme de la mobilité sera un pôle d'information autour de la mobilité alternative. Sous la forme d'un site internet (et d'une application smartphone, si possible), elle mettra à disposition des habitants, citoyens, entreprises, élus:

- les itinéraires cyclables ;
- les lieux de locations de vélos ;
- les différents associations de réparation de vélo ;
- les lieux de recharge pour vélo électrique et espaces de stationnement pour vélo ;
- l'offre de transports collectifs ;
- les points de ramassage des séniors ;
- les services d'aide à la mobilité ;
- les propositions d'autostop organisé ;
- les liens vers les plateformes de covoiturages nationales ;
- les aires de covoiturages, avec les activités aux alentours et les divers équipements présents sur l'aire (abri, éclairage, transport en commun les reliant, etc.) ainsi que le nombre de place de parking ;
- les informations sur les modalités d'accès au permis ;

- toutes les informations sur l'éco-conduite.

Par la suite, une animation pourra également venir en support du site pour certains publics (jeunes, à la recherche d'un emploi, personnes âgées, personne à mobilité réduite...). Un travail de prospective, de coordination et d'animation des partenariats, ainsi qu'une analyse des besoins identifiés à partir de diagnostics partagés (études prospectives) sera à mener pour impulser de nouvelles actions de mobilité répondant aux besoins spécifiques non encore couverts sur le territoire (maillage et besoins des publics). Les porteurs de projets pourront également être accompagnés dans leur démarche (du stade de la structuration de l'idée au montage et au suivi du projet).

A l'instar de la plateforme Movèr, qui est déployée sur le Périgord Vert, la plateforme de mobilité du territoire pourrait être étendue au Pays de L'Isle, qui porte par ailleurs le SCOT.

Actions en cours

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP	Communes, Entreprises, Auto-école, Associations de cyclisme, Office de Tourisme, Région et département

- **Ressources humaines**

La collectivité sera largement mobilisée sur ce projet pour récolter les informations à afficher sur la plateforme numérique, recruter un prestataire pour créer la plateforme, suivre son développement, la mettre à jour...

- **Ressources documentaires ou techniques**

Plateforme de la mobilité Mòver en Périgord Vert : <https://mover-perigord-vert.fr/>

- **Budget**

Site Internet (entre 10 et 15 jours) : 15 000€

Charte graphique (entre 5 et 7 jours) : 7 000€

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité

Difficultés identifiées

Implication des citoyens et des entreprises

Calendrier

Juillet à décembre 2019 : Précisions des contenus et fonctionnalité de la plateforme, rédaction d'un AO

1^{er} trimestre 2020 : Appel d'offre pour la réalisation du site Internet et choix d'un prestataire

2nd et 3^{ème} trimestre 2020 : Elaboration de la stratégie de communication et création du site Internet

Octobre 2020 : Mise en ligne de la plateforme

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Fréquentation de la plateforme (visiteurs uniques/jour en moyenne)	CCICP	0	A déterminer

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**
- **Indicateur de suivi environnemental**

Surface annuelle artificialisée (ha/an)

L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année à minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLU ou du SCOT (évaluation réglementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers).

Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb)

Atmo Nouvelle Aquitaine

Nombre de jours de pollution à l'ozone (nb/an)

Atmo Nouvelle Aquitaine

Trafic moyen journalier annuel sur le réseau routier (carte de bruit - DREAL Nouvelle Aquitaine) et **nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation** si la donnée est disponible.

AXE 5 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION 17. SENSIBILISER LES HABITANTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3/5	1/5	+	-1 GWh/an (objectif stratégique)	-117 teq CO ₂ /an (objectif stratégique)	+	+

Contexte

Le premier principe à mettre en place pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement est la sobriété, qui peut passer par l'adoption d'écogestes. Pour être comprise, acceptée et mise en place, il faut néanmoins que les citoyens soient sensibilisés à l'impact de leur mode de vie sur l'environnement et sur les gestes possibles et efficaces pour limiter cet impact. Si l'on veut atteindre les objectifs futurs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES et de polluants, il faut donc sensibiliser les citoyens dès leur plus jeune âge.

Objectif :

Massifier les écogestes : -12% de consommation du résidentiel et du tertiaire en 2050 grâce à la sobriété
Massifier les projets ENR individuels (panneaux solaires, poêles au bois...)

Descriptif

1) Sensibilisation des collégiens, lycéens et apprentis au développement durable

S'intéresser au dispositif "Planète Précieuse" mis en place par l'ADEME et par la région, animée par l'association « Pour les enfants du Pays de Beleyme » en Sud Dordogne, qui vise à sensibiliser les collégiens, lycéens et apprentis aux enjeux actuels du développement durable durant le temps scolaire. Il serait donc parfaitement complémentaire des deux Clubs Ados. Ce dispositif peut aussi valoriser les projets existants dans les établissements scolaires ou même impulser de nouvelles démarches. Sous forme d'un jeu, les objectifs pédagogiques s'intègrent pleinement aux différents cursus scolaires :

- sensibiliser et développer le sens critique des élèves aux enjeux du développement durable ;
- conduire à une réflexion sur les possibilités de mise en œuvre des principes du développement durable au quotidien et pour chacun d'entre nous ;
- Impulser une dynamique de projet au sein de la classe et de l'établissement.

Solliciter le Département pour sensibiliser le jeune public avec le jeu pédagogique « la fresque du climat » (animation proposée dans le cadre de son plan climat)

2) Organisation d'activités « Nature » pour les enfants

Sur le même principe que le dispositif "Planète Précieuse", l'association "Pour les enfants du Pays de Beleyme" organise des sorties, activités de loisirs, projets naturalistes, travail dans les fermes, création de jardins, de mares et autres ateliers en tous genre. Ces activités proposées sensibilisent les enfants à la nature et au développement durable afin de sauvegarder leur

environnement. Il serait donc intéressant de plus communiquer sur ces activités et essayer de développer des associations similaires sur d'autres communes.

3) Mettre en place un programme DECLICS (défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété)

Créé en 2008 par l'association Prioriterre, le programme DECLICS (initialement Défi Familles à Énergie Positive) propose au grand public de se mobiliser afin de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et réduire les factures d'énergie. Cette animation conviviale vise à modifier les comportements des familles dans la vie quotidienne, à l'aide d'écogestes. Des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, font le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, en appliquant simplement des écogestes.

Des informations sur le dispositif pourront être demandées au Grand Périgueux, ayant organisé le défi sur son territoire de 2012 à 2015, avec l'Espace Info Énergie porté par la CAUE de Dordogne.

4) Sensibiliser le public aux ENR

A travers des journées portes-ouvertes sur des installations, des animations pédagogiques dans les écoles (GRDF expérimente une animation pédagogique avec une mallette sur les économies d'énergie) ou via l'intervention de CIRENA qui travaille en ce sens avec :

- L'Institut de Formation Régional à l'Éducation et à l'Environnement (basé à Niort), qui fait de la concertation et a développé de bonnes méthodologies,
- L'APESA : association pour le développement et la protection de l'environnement (créée dans les alentours de Pau).

Actions en cours

La CCICP est dotée de deux clubs ados (Mussidan et Maurens), ces lieux de rencontre des jeunes de 11 à 17 ans proposent de nombreuses activités les mercredis et durant les vacances scolaires, et notamment des activités en lien avec la valorisation des circuits-courts et le développement durable.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP, Association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme » CAUE	Communes, GRDF, Enedis, CPIE, CIRENA, ADEME, Région Nouvelle- Aquitaine, Éducation Nationale, Conseil Départemental

• Ressources humaines

Membres de l'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme »

Moyens des partenaires

Si organisation du défi DECLICS par la collectivité : 1 animateur ou 1 animatrice

• Ressources documentaires ou techniques

Planète Précieuse : <http://www.planeteprecieuse-aquitaine.fr/>

Recensement des outils pédagogiques de l' ADEME pour sensibiliser les élèves :
<https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/education-developpement-durable/sensibiliser-eleves-etudiants>

Le site regroupant les animations de l'association « Pour les enfants du Pays de Beleyme » :
<https://www.beleymenature.org/>

En plus des renseignements à prendre auprès du Grand Périgueux et de la CAUE 24, un webinaire explicatif du programme DECLICS :

<https://cler.org/revoir-le-web-seminaire-declics-prend-le-relai-des-familles-a-energie-positive/>

- **Budget**

Pour le programme DECLICS, se reporter aux informations disponibles dans le webinaire ci-dessus ou prendre contact avec le CLER. A titre d'information, les coûts d'un défi FAEP étaient les suivants :

- **Si organisation du défi FAEP par la collectivité : 15 000 à 20 000€**
- **Si convention avec la CAUE ou autre association organisant le défi : 230€/foyer participant**

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité en grande majorité

Fonds propres des communes pour les interventions dans les écoles ou sur les temps périscolaires

Financement des structures scolaires pour les interventions dans les établissements

CIRENA, GRDF pour les animations pédagogiques et journées portes-ouvertes

Difficultés identifiées

Calendrier

Mesures 1 et 2 :

- Premiers contacts avec les équipes pédagogiques à l'hiver 2019-2020
- Intégration des différentes activités dans le cursus scolaire à partir de septembre 2020

1^{er} défi DECLICS pour l'hiver 2020-2021 :

- Recrutement des participants, création des équipes à partir de septembre 2020
- Formation des capitaines d'équipe en novembre et première réunion avec tous les participants fin novembre
- Défi, réunion de suivi dans chaque équipe de décembre à avril
- Réunion de mi-parcours avec tous les participants en février
- Réunion de clôture du défi en mai 2021 (annonce des économies réalisées, meilleures équipes énergie/eau)
- Capitalisation des résultats et relance des recrutements pour la 2^{ème} session du défi dès la réunion de clôture et en juin 2021

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre de sessions de sensibilisation effectuées	CCICP	A définir	A définir
Nombre de foyers ayant participé aux défis DECLICS	CCICP ou CAUE 24	0	75

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La collectivité pourra veiller à inclure une vigilance par rapport au futur recyclage des installations ENR dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ces propres installations, ou à soutenir la filière du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux etc.). En effet, il est important de penser au futur recyclage des modules qui seront installés et donc, dès la phase de réflexion du projet, d'envisager de choisir les produits en prenant en compte leur recyclabilité et l'écoconception.

L'installation de panneaux solaires peut avoir des impacts mitigés sur le parc bâti, si l'étanchéité à l'air n'est pas réalisée correctement. **Une sensibilisation particulière des habitants sera donc à mener sur les points de vigilance lors des travaux d'installation de systèmes ENR.**

- **Indicateur de suivi environnemental**

AXE 5 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION 18. RÉNOVER ET ASSURER LA GESTION DES FLUIDES (ÉNERGIE, EAU) DU PATRIMOINE PUBLIC

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4/5	2/5	++	N.C.	N.C.	+	+

Contexte

Un travail est déjà en cours sur le territoire pour la rénovation du patrimoine public : diagnostic énergétique et rénovation des bâtiments en lien avec le SDE24 et l'ancien dispositif Réno'Aqt. Ce travail doit être poursuivi via l'Appel à Projets de la Région sur le financement de la rénovation des logements sociaux communaux.

Par ailleurs, l'éclairage public n'est pas un gros poste de consommation d'énergie mais est l'un des postes sur lequel le facteur 3 (si les sources lumineuses sont de type Sodium Haute Pression) ou le facteur 4 (si le parc est constitué de » luminaires boules ») de réduction des consommations d'énergie peut-être atteint le plus facilement. De plus, l'action sur l'éclairage public est visible et participe donc à la sensibilisation et à la communication sur la transition énergétique.

En France, l'éclairage public représente 7 TWh d'énergie par an, ce qui revient en moyenne à 37 % de la facture d'électricité des communes (9,3 €/habitant/an en moyenne pour les communes de plus de 500 habitants). 75 % des postes d'éclairage public ont plus de 25 ans, et donc ont de très mauvais rendements lumineux. On estime le potentiel de réduction de cette part de consommation entre 40 et 80 %.

Pour identifier et réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine, la CCICP et ses 28 communes membres peuvent s'appuyer sur l'offre du service énergies du SDE24 qui propose un ensemble de prestations sous la forme d'un « paquet énergie ». Les prestations proposées par le service Énergies du SDE24 (labellisé « Conseil en Énergie Partagé ») sont les suivantes

- **établissement d'un bilan des consommations énergétiques du patrimoine des collectivités, mis à jour annuellement ;**
- **visites sur site de bâtiments et analyse thermographique afin de cibler les priorités d'action ;**
- **réalisation de diagnostics chiffrés préalables à la rénovation de bâtiments publics ;**
- **étude de potentiel photovoltaïque des toitures publiques ;**
- **valorisation des travaux de rénovation énergétique des collectivités sous forme de Certificats d'Économie d'Énergie.**

Objectif :	<p>Accélérer la rénovation et viser 30 bâtiments publics rénovés d'ici 2024</p> <p>Réduire de 20% la consommation d'énergie lié à l'éclairage public à horizon 2025, puis de 40% à horizon 2030</p>
-------------------	---

Descriptif

Rénover le patrimoine public :

- 1) Inciter toutes les communes de la collectivité à établir une comptabilité énergétique (énergie et eau) dans le cadre du Conseil en Energie Partagé proposé par le SDE 24.
- 2) Faire le recensement du patrimoine communal et des besoins en matière de rénovation.
- 3) Identifier les bâtiments communaux et communautaires à cibler en priorité avec le Conseiller en énergie partagé, porté par le SDE 24 ou l'Agence technique départementale.
- 4) Réaliser les audits sur les bâtiments ciblés et poursuivre la rénovation des bâtiments déjà audités par le passage aux travaux.
- 5) Communiquer auprès des partenaires, entreprises et grand public sur les résultats des travaux.

Maîtriser l'éclairage public :

Via la convention avec le SDE, viser 20% de réduction de consommation sur l'éclairage public à horizon 2025 : rénovation du système d'éclairage (passage aux LEDs) et optimisation des plages horaires d'éclairage.

Une enquête peut être réalisée auprès des 28 communes afin de déterminer leurs besoins en matière d'éclairage public. La CCICP peut aussi les sensibiliser à diminuer leur éclairage nocturne, notamment en passant par le label "villes et villages étoilés" porté par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). Une communication sur les bienfaits économiques d'une meilleure gestion de l'éclairage pour aussi être menée auprès des communes.

Un luminaire vieux de 25 à 40 ans à une puissance d'en moyenne 130W, et les récents entre 50 et 70W. Une rénovation des luminaires du territoire représenterait une économie d'environ 350 MWh/an. Couplé à de la maîtrise de l'énergie, en passant par des éclairages intelligents (système de détection, luminaires équipés d'horloge astronomique, etc.) et des coupure d'éclairage nocturne (4 heures par nuit au lieu de 8) les consommations d'énergie peuvent encore être diminuées de moitié, c'est à dire 175 MWh supplémentaires économisés.

Les actions d'optimisation de l'éclairage public sont donc les suivantes :

- Réaliser un diagnostic de l'éclairage public, en ciblant les postes les plus énergivores
- Remplacement des sources lumineuses les moins performantes en priorité
- Remplacement des luminaires à forte pollution lumineuse
- Meilleure gestion d'allumage et d'extinction de l'éclairage, via la programmation de l'horloge astronomique
- Optimisation tarifaire des contrats d'énergie
- Étudier la mise en place de régulateurs/variateurs de puissance

Les actions sur l'éclairage public peuvent servir à sensibiliser le grand public à la transition énergétique car elles peuvent être visibles et marquantes : changement d'éclairages décoratifs aux périodes de Noël, changement des luminaires par des dispositif LEDs, réduction du temps d'éclairage... Pour mettre en place progressivement ces changements, des évènements de sensibilisation tous publics peuvent être mis en place, comme des nuits sans lumière. L'obtention d'un label de l'ANPCEN participe aussi à une meilleure acceptation sociale.

Une étude de la consommation des feux de signalisation, en s'inspirant des actions réalisées par le Grand Périgueux pourrait donner des idées d'actions pour réduire encore les consommations d'énergie.

Actions en cours

Diagnostics énergétiques réalisés sur 16 bâtiments scolaires.

5 bâtiments communautaires et communaux ont engagé une rénovation énergétique.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	Partenaires
CCICP, SDE24	CCICP, communes	SDE24, communes, Région Nouvelle-Aquitaine, ANPCEN, Caisse des dépôts, Conseil Départemental

- **Ressources humaines**

Conseil en Energie Partagé porté par le service Energies du SDE 24

- **Ressources documentaires ou techniques**

ANPCEN : <https://www.anpcen.fr/>

- **Budget**

Convention Paquet énergie avec SDE 24 pour la mise en place d'un CEP

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité et des communes

SDE24 intervient :

- à 55 % du coût de renouvellement de l'éclairage par le LED sur le patrimoine communal (et 40 % pour le patrimoine intercommunal),

- à hauteur de 50 % pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments.

Aide à la pierre et Plan départemental de l'Habitat 2019-2024 du département de la Dordogne

Contrats de projets territoriaux du département de la Dordogne

DETR

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Rénovation énergétique des logements sociaux communaux » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/renovation-energetique-des-logements-sociaux-communaux>

Difficultés identifiées

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Réalisation de bilans/suivis énergétiques	SDE24	6	13
Visite des bâtiments et conseils qualitatifs	SDE24	0	4/an + CDC à compter de 2020 soit près de 25
Études énergétiques des bâtiments	SDE24	1 par le SDE 24	4/an à compter de 2020 soit près de 25
Amélioration de l'éclairage public	SDE24	Sans objet	Renouvellement de 4 % du parc par an à compter de 2020 soit 96 luminaires / an Soit -20 % des consommations d'énergie de 2020 à 2025
Nombre de communes labellisées "Villes et villages étoilés"	CCICP	A définir	A définir

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

Les actions sur la rénovation du patrimoine bâti peuvent amener à utiliser des matériaux et ressources non renouvelables et/ou difficilement recyclable. **La promotion des matériaux biosourcés, recyclés et/ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments (actions 10 et 18) ou plus globalement la commande publique (action 20) pourraient atténuer les impacts négatifs de ces actions.**

- **Indicateur de suivi environnemental**

AXE 5 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION 19. DÉVELOPPER LES ENR POUR/SUR LE PATRIMOINE PUBLIC

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	ENR produite annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3/5	2/5	++	N.C.	N.C.	+	+/-

Contexte

Dans l'objectif de développer la filière bois du territoire, la mise en place de chaufferies bois pour le patrimoine public est une solution envisageable.

Pour développer les projets citoyens, la mise à disposition ou la location de toiture par la collectivité est aussi une option envisageable (en lien avec [l'action 8](#)).

Le SDE 24 va déployer un cadastre solaire sur l'ensemble de ses communes membres.

Objectif :

S'inspirer de la mise en place par la CC d'une chaufferie bois collective pour les logements communautaires de Villamblard pour développer ce type de projets (réseaux de chaleur, chaudière bois) sur d'autres bâtiments / groupes de bâtiments.

Systematiser l'étude de faisabilité de systèmes de production ENR (bois, solaire, géothermie, etc.).

Descriptif

1) Favoriser l'installation de chaudières collectives (sur les bâtiments publics uniquement ou sur réseau de chaleur en lien avec des bâtiments privés) en identifiant les sites propices : la FD CUMA réalise des études de faisabilité gratuites.

2) Organiser des journées d'information avec visite de site à destination des élus / porteurs de projets (bailleurs, copropriétés, entreprises).

3) Systematiser l'étude de faisabilité de chauffage ENR (bois, solaire thermique, géothermie) pour les bâtiments publics lors d'une rénovation, changement d'équipement de production de chaleur ou construction neuve.

4) D'après l'étude de potentiel solaire, les bâtiments publics peuvent accueillir 224 kWc de panneaux photovoltaïques. Une étude de faisabilité sur l'ensemble des bâtiments afin de pouvoir globaliser l'achat serait intéressante à mener par la CCICP. Le service « primo-conseil EnR » inclus dans le « Paquet Énergie » du SDE 24 propose des notes d'opportunité sur les projets solaires sur le bâti.

Suite à la réalisation du cadastre solaire, des notes d'opportunités seront produites par le SDE 24 sur les sites les plus pertinents. Cette étude permettra de préciser la valorisation envisagée (vente totale, autoconsommation), les volumes produits, les recettes, les charges...

Actions en cours

Le SDE24 travaille avec le Conseil Départemental et l'ADEME au groupement de dossiers d'installations ENR thermiques de manière à atteindre le seuil d'éligibilité au fonds chaleur de l'ADEME.

L'installation d'une chaufferie bois pour 8 logements sociaux communaux est en cours.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
Porteurs de projets, communes	CCICP, Communes	FD CUMA, CRPF, CIRENA, SDE24

- **Ressources humaines**

La collectivité sera mobilisée pour la gestion de projet et l'organisation des journées d'information. Le SDE 24 et la FD Cuma interviendront pour les études de faisabilité ENR.

- **Ressources documentaires ou techniques**

« Photovoltaïque et collectivités territoriales : Guide pour une approche de proximité », ADEME, octobre 2014, consultable sur : <https://www.ademe.fr/photovoltaique-collectivites-territoriales-guide-approche-proximite>

FD CUMA : Pré-étude gratuite sur le potentiel chaufferie bois et étude de rentabilité des projets (dans le cadre du Plan Départemental Bois Énergie et du partenariat entre l'Ademe, la Région NA et le Conseil départemental de la Dordogne).

- **Budget**

Convention Paquet énergie avec SDE 24 pour les études de faisabilité énergétique

- **Financement**

Fonds propres des collectivités

Contrats de projets territoriaux du département de la Dordogne

Plan Bois énergie de la Dordogne : <https://dordogne.fr/le-plan-bois-energie-dordogne/le-plan-bois-energie-de-la-dordogne/338-1>

DETR

Si pertinent : Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/projets-participatifs-et-citoyens-pour-la-transition-energetique>

Si pertinent : Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Photovoltaïque en autoconsommation individuelle et collectivité raccordé au réseau » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/photovoltaique-en-autoconsommation-individuelle-et-collectivite-raccorde-au-reseau>

Difficultés identifiées

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Nombre, nature et typologie (puissance, productible) des projets développés	CCICP	A définir	6 projets (1 par an)
Notes d'opportunité	SDE 24	2 (pour 4 bâtiments)	3 bâtiments / collectivité auront fait l'objet d'une étude d'opportunité

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La collectivité pourra veiller à inclure une vigilance par rapport au futur recyclage des installations ENR dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ses propres installations, ou à soutenir la filière du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux etc.). En effet, il est important de penser au futur recyclage des modules qui seront installés et donc, dès la phase de réflexion du projet, d'envisager de choisir les produits en prenant en compte leur recyclabilité et l'écoconception.

- **Indicateur de suivi environnemental**

AXE 5 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION 20. SOUTENIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2/5	2/5	+	N.A.	N.A.	+	+

Contexte

La transition énergétique peut être soutenue par les collectivités en supportant les activités par la demande.

La commande publique des collectivités locales constitue un levier d'action efficace pour la réduction des pollutions et des émissions de GES, en contribuant à pérenniser un marché de produits et/ou services générant un impact minimal sur l'environnement. Le code des marchés publics oblige désormais les acheteurs publics à intégrer des objectifs et des critères de développement durable dans les cahiers des charges soumis aux fournisseurs, et ce quel que soit le type d'achats (travaux, fournitures et services). L'engagement des collectivités publiques est à cet égard très important car il crée un réel effet d'exemplarité et d'entraînement auprès des acteurs locaux.

Ainsi la collectivité peut :

- orienter ses achats vers des solutions durables : souscrire à des offres d'énergie renouvelable, éviter les commandes de consommables, favoriser le bois d'œuvre et les matériaux biosourcés pour ses bâtiments...
- mettre en place des clauses environnementales dans les marchés pour sélectionner des produits, fournisseurs et prestataires respectueux de l'environnement.

Objectif : Intégrer systématiquement dans les marchés publics des objectifs et des critères environnementaux

Descriptif

1) Souscrire une offre d'énergie verte pour la communauté de communes

Les marchés Haute Qualité Environnementale pour la fourniture d'énergie ont un cadre très précis, qui permet de mettre en avant la qualité environnementale et sociale de l'offre plutôt que le prix.

La fourniture d'énergie peut se faire d'un bloc sur tous les bâtiments de la collectivité, ou progressivement avec des bâtiments emblématiques (recycleries, écoles, mairies).

A noter que le groupement d'achat d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine (auquel la CCICP n'est pas adhérent), a dédié un lot à la fourniture d'énergie Haute Valeur Environnementale.

2) Mettre en place des clauses environnementales dans les cahiers des charges

De manière analogue aux marchés d'énergie verte, des clauses environnementales (et sociales) peuvent être introduites dans les cahiers de charges et les marchés publics. Elles permettent de prendre en compte les aspects énergie et environnement, notamment

l'impact énergétique et GES de la fabrication et du transport des marchandises, et les coûts globaux lors des achats, incluant la consommation d'énergie à l'utilisation.

Actions en cours

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP Communes	ATD 24	Enercoop

- **Ressources humaines**

Personnes en charge de la commande publique à la CCICP

- **Ressources documentaires ou techniques**

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur la Commande Publique Responsables : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/commande-publique-responsable>

Réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable : <http://rapid.dveloppement-durable.gouv.fr/>

Réseau régional « commande publique et développement durable » : <http://achatsresponsables-aquitaine.fr/>

Guide méthodologique et fiches pratiques « Commande publique durable », 2016, RhôneAlpEnergie Environnement (RAEE) : http://www.raee.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2016/CDE_PUBLIQUE_DURABLE_FINAL_19avril2016.pdf

Guide « L'achat public : une réponse aux enjeux climatiques », octobre 2016, Ministère de l'économie et des finances : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/guide-climat/guide-climat.pdf

Enercoop se tient disponible pour répondre à toute question sur les marchés de fourniture d'énergie HQE gratuitement.

- **Budget**

Aucun budget n'a pas besoin d'être attribué à cette fiche-action. Seul un temps plus conséquent lors de la première opération (formulation du besoin, recherches préalables, rédaction de l'appel d'offre, analyse des candidatures avec nouveaux critères, rédaction du marché public, suivi du marché) pourrait être nécessaire. Il s'agit d'un mécanisme (nouvelle façon de penser et de faire) à intégrer dans les marchés par la suite.

- **Financement**

La rédaction de clauses environnementales dans les cahiers des charges était intégrée à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR⁴) 2018. Cette action sera sûrement reconduite dans les DETR 2020

⁴ <http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Relations-avec-les-collectivites-locales-RCL/Finances-Dotations/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR-2019>

Difficultés identifiées

Nécessite un changement dans les habitudes de travail des personnes en charge de la commande publique

En ce qui concerne l'utilisation du bois d'œuvre, ce sont souvent les architectes qui appliquent les solutions qu'ils connaissent et font importer du bois étranger. Une sensibilisation et de l'information aux architectes sur les solutions locales pourrait être menée.

Calendrier

Applicable dès les premiers marchés à passer ou à renouveler

Indicateurs de suivi et impacts sur l'emploi et l'économie

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
% des marchés (en nombre et €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	CCICP	A définir	100 %

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

La thématique de la séquestration carbone est globalement peu abordée dans le plan d'actions. Il convient de renforcer ce volet notamment dans les actions 4 (volet sylvicole), 9 et 20 (volet rénovation/construction) et 1 et 3 (volet agricole)

Les actions sur la rénovation du patrimoine bâti peuvent amener à utiliser des matériaux et ressources non renouvelables et/ou difficilement recyclable. **La promotion des matériaux biosourcés, recyclés et/ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments (actions 10 et 18) ou plus globalement la commande publique (action 20) pourraient atténuer les impacts négatifs de ces actions.**

La thématique de la biodiversité pourrait être mentionnée dans l'action 20 qui concerne la commande publique. Cet enjeu est cependant souvent déjà bien pris en compte dans les documents d'urbanisme depuis la loi SRU et les réglementations suivantes qui n'ont eu de cesse de rappeler l'importance de limiter l'étalement urbain.

Des objectifs en matière d'augmentation du stockage de carbone pourraient à terme être définis pour augmenter la force de cette action.

- **Indicateur de suivi environnemental**

AXE 5 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION 21. FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UN PROJET DE TERRITOIRE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5/5	2/5	++	N.A.	N.A.	0	0

Contexte

Dans l'objectif de massifier les effets des actions du PCAET, il est primordial de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, entreprises, partenaires, communes. C'est également l'objectif que s'est fixé la Communauté de Communes d'Isle-et-Crempse.

Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur une stratégie de communication et de concertation préparée et adaptée à chacune des cibles.

Objectif : Animer le PCAET et favoriser l'engagement citoyen et des acteurs locaux

Descriptif

1) Créer et animer un club-climat des communes et partenaires

L'animation spécifique aux communes fera l'objet de la création et réunion deux fois par an d'un Club-Climat Communes, auquel seront conviés les principaux élus et personnels de services communaux. Ce Club-Climat sera l'occasion de faire un retour aux communes sur l'avancée du PCAET, de favoriser les échanges et les bonnes pratiques ou encore d'aborder des thématiques spécifiques.

Dans ce dernier cas, il pourra accueillir l'intervention de partenaires sur des thématiques identifiées comme nécessitant le soutien des élus (sylviculture, agriculture, méthanisation...).

Des thématiques à aborder dans le cadre du Club-Climat des communes et partenaires ont déjà été identifiées dans les différentes actions du PCAET :

- **Bois énergie** : sensibilisation à la gestion forestière et promotion des chaufferies bois / réseaux de chaleur (actions [4](#) et [19](#)) ;
- **Circuits courts alimentaires** ([action 3](#)) ;
- **Méthanisation** ([action 7](#)) ;
- **Projets ENR citoyens** ([action 8](#)) ;
- **Mobilité** : Rezo Pouce, auto-partage, PDA, télétravail (actions [13](#), [14](#), [15](#)) ;
- **Commande publique** ([action 20](#)).

2) Créer et animer un club-climat des entreprises

La collectivité participera activement au développement des actions des entreprises en mettant en place et réunissant deux fois par an un Club-Climat Entreprises en lien avec le service développement économique. Ce Club-Climat conviera les principales entreprises du territoire et leurs représentants à des réunions d'information et de travail.

Les chambres consulaires (CCI, CMA) ou tout autre partenaire pourront également y être associées, notamment pour venir présenter les actions qu'ils portent en direction des entreprises.

Des thématiques à aborder dans le cadre du Club-Climat des entreprises ont déjà été identifiées dans les différentes actions du PCAET :

- **ENR** : ombrières photovoltaïques, projets citoyens (actions [6](#) et [8](#)) ;
- **Circuits courts alimentaires** ([action 3](#)) ;
- **Maîtrise de la Demande en Énergie : en lien avec les CCI et CMA** ([action 12](#)) ;
- **Rénovation des bâtiments** : formation des artisans via ([action 11](#)) ;
- **Mobilité** : PDE, PDIE, auto-partage, télétravail, challenge mobilité (actions [13](#), [14](#), [15](#)).

3) Définir une stratégie de communication et de concertation sur la transition énergétique

Définir une stratégie de communication (cibles, moyens, messages) et un plan de communication associé autour de la transition écologique et du PCAET. Plusieurs cibles sont déjà identifiées : le grand public, les entreprises et administrations, les élus des communes.

Ces deux documents devront structurer la communication nécessaire aux différentes actions du PCAET, pour en maximiser les effets en évitant la dispersion. L'objectif est de faire connaître les initiatives mises en place et de donner envie aux différents publics de s'engager.

Les éléments de communication suivants, tirés des fiches actions, devront donc être pris en compte :

- **Action 1 (changement de pratiques des exploitants agricoles)** : relai de la chambre d'agriculture ;
- **Action 2 (MDE exploitations agricoles)** : relai de la chambre d'agriculture ;
- **Action 3 (circuits-courts alimentaires)** : semaine de la réduction des déchets fin novembre, pour sensibiliser au gaspillage alimentaire ;
- **Action 4 (filière bois)** : journées d'informations sur le bois énergie, promotion du label France Bois Bûche (auprès du grand public et des producteurs), fiches d'information à destination du grand public, promotion des réseaux de chaleur dans les communes ;
- **Action 7 (ENR agricoles)** : relai de la chambre d'agriculture (**référencement des entreprises d'installation de toitures solaires et chaudière bois énergie et communication vers les porteurs de projet, journées de sensibilisation et visites de sites de méthanisation, visites d'exploitation ayant des chaudières bois et des systèmes solaires thermiques**) ;
- **Action 8 (ENR citoyennes)** : concertation grand public sur l'acceptabilité des projets ENR, communication sur l'AAP ;
- **Action 10 (Rénovation du parc bâti privé)** : communication sur le guichet unique à destination du grand public, réalisation d'un guide méthodologique du territoire ;
- **Action 11 (filière de rénovation locale)** : communiquer sur les dispositifs Facilaréno, ARTEE et CARTE ;
- **Action 12 (MDE entreprises)** : communiquer sur les dispositifs de la CCI, CMA et de l'ADEME ;
- **Action 13 (covoiturage / autopartage)** : communiquer sur le covoiturage, le Rézo'Pouce, l'autopartage et les transports en commun (dont le train) ;
- **Action 14 (mobilité active)** : mise en place de la véloroute voie verte, communication sur les bienfaits des modes actifs, mise en place de pédibus (réunions parents d'élève-enseignants), communication sur les événements « rue des enfants » et « métro piéton » ;
- **Action 145 (mobilité sobre domicile-travail)** : promotion du télétravail et des tiers-lieux, semaine européenne de la mobilité, journée sans voiture, organisation de challenges mobilité des entreprises ;
- **Action 16 (plateforme de la mobilité)** : plateforme numérique et communication associée ;
- **Action 17 (sensibilisation des habitants)** : promotion du défi FAEP, visites de sites ENR ;

- **Action 18 et 20 (rénovation énergétique du patrimoine public et commande publique)** : faire connaître les initiatives portées par la collectivité et capitaliser sur leur retour d'expérience.
- **Action 19 (ENR patrimoine public)** : journée d'information et visite de sites pour élus et porteur de projet.

La communication pourra s'appuyer sur plusieurs canaux existants :

- les deux Clubs-Climat et le Club ados ;
- le site internet de la collectivité ;
- les événements externes existants.

Actions en cours

Une plaquette de communication sur le PCAET est en préparation par le Pays Ribéracois et pourra être réappropriée et utilisée par l'ensemble des EPCI participant à la démarche groupée portée par le SDE24. Cette plaquette devrait voir le jour fin 2019.

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
CCICP	CCICP	

- **Ressources humaines**

La communication est un élément central pour la plupart des projets et c'est un métier avec ses codes propres. Il ne faut donc pas négliger le temps et les compétences pour la mettre en place.

1 ETP (à minima) sera à dédier à la communication et à l'animation des différents clubs. Une agence de communication pourrait aussi venir en appui à la collectivité.

- **Ressources documentaires ou techniques**

- **Budget**

Budget de communication (interne et/ou prestataire)

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité

Difficultés identifiées

Calendrier

2019 : Elaboration de la stratégie et du plan de communication, mise en ligne du site internet et diffusion d'une plaquette de communication sur le PCAET.

2020-2024 : mise en œuvre opérationnelle des actions de communication.

Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
Plan de communication formalisé annuellement	CCICP	Non réalisé	Réalisé
Mise en place et animation des Clubs-Climat	CCICP	Non réalisé	Réalisé

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

L'animation du PCAET ne doit pas oublier la question de l'adaptation au changement climatique, qui impacte la thématique « santé, nuisances ». **Ce point sera à renforcer dans l'action, en abordant les risques principaux qui seront amplifiés par le changement climatique (sensibilité au risque tempête très importante, risque d'inondations lié à la rivière Isle et au Caudeau mais également aux eaux de ruissellement, vulnérabilité territoriale accrue au risque de feu de forêt). La sensibilisation au sujet de ces risques dans le cadre de l'animation du PCAET est à recommander.**

- **Indicateur de suivi environnemental**

Nombre de journées estivales (nb/an)

Une journée est considérée comme estivale si la température dépasse 25 °C. L'augmentation des températures de l'air est un des signes les plus visibles du changement climatique. L'évolution de cet indicateur est directement liée à celle de la température de l'air. Données météo France.

Nombre de jour de gel (nb/an)

Données météo France.

État quantitatif des masses d'eau du territoire (%)

Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ». Données <https://www.debits-dordogne.fr/> et Données SIE Adour Garonne <http://adour-garonne.eaufrance.fr>.

Évolution de la part du territoire (en nombre d'habitants) soumis à des PPRN

Si la donnée est disponible, l'indicateur utilisée par l'ONERC « Exposition des populations aux risques climatiques » sera mis en place pour plus de pertinence.

AXE 5 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACTION 22. PARTICIPER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5/5	2/5	++	N.A.	N.A.	0	0

Contexte

La collectivité s'inscrit dans un territoire plus large où existent d'autres démarches similaires au PCAET qu'elle conduit. La collectivité n'est en outre pas légitime pour intervenir sur toutes les thématiques et/ou secteurs (manque de compétence, périmètre plus large...).

Ainsi, pour mettre en cohérence les différentes démarches, faire émerger des actions communes, conduire des actions supra-territoriales, le SDE 24 accompagnera la mise en œuvre des PCAET par l'animation des projets et des communautés de collectivités et de partenaires.

Objectif : Participer aux réseaux de transition existant pour profiter des retours d'expérience

Descriptif

1) Participer à la communauté des acteurs locaux sur les actions transversales

Participer aux réunions du Club-Climat organisées et animées par le SDE24.

Être relai de la communication du SDE 24 auprès des acteurs locaux, dans le cadre de la stratégie et plan de communication définie par [action 21](#).

2) Participer à la structuration des filières locales

LE SDE 24 accompagnera plus spécifiquement des actions de structuration au sein de certaines filières à l'échelle départementale, notamment concernant les énergies renouvelables. En outre, la Maison Numérique de la Biodiversité co-anime, avec le SDE 24, un groupe de travail au niveau départemental constitué des "chargé(e)s de mission" PCAET. A partir de bases de données et de cartographies relatives à la biodiversité, aux ressources en eau, aux agro-écosystèmes et aux sylvo-écosystèmes, il s'agira de produire des indicateurs permettant d'évaluer l'impact du changement climatique et d'alimenter les plans d'actions des EPCI sur le volet adaptation.

La collectivité sera partie prenante de cette structuration départementale, pour accueillir les expérimentations, visites, ... mais aussi force de proposition pour faire émerger d'autres actions.

Actions en cours

La CCICP a déjà été invitée à deux journées partenariales à l'échelle départementale (Journées de la Transition Énergétique) ainsi qu'à une journée de rencontre entre les EPCI engagés dans leur PCAET (Club-Climat).

Moyens

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
EPCI, dont CCICP	SDE 24	Conseils régional et départemental, ADEME, Chambres consulaires, GRDF, Enedis, Interbois, collectivités locales

- **Ressources humaines**

Le SDE 24 est le principal acteur mobilisé. La collectivité devra mobiliser un ou plusieurs représentants pour les réunions, animations et réflexion.

- **Ressources documentaires ou techniques**

- **Budget**

Déplacement pour les réunions

Temps (agents et élus) pour participer à ces réunions

- **Financement**

Fonds propres de la collectivité

Difficultés identifiées

Calendrier

L'action a démarré dès l'appel à manifestation d'intérêt pour le portage des PCAET.

Indicateurs de suivi

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2024)
% de réunions suivies par an	SDE 24 et CCICP	0	>80%
% de participation aux actions menées dans ce cadre	SDE 24 et CCICP	0	>80%

Limitation et suivi des incidences environnementales

- **Points de vigilance**

- **Indicateur de suivi environnemental**

4. TABLEAU DE BORD DE SUIVI

N°	Titre	Porteur	Budget	Date début	Date fin	Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2024	Prod. de l'indicateur
1	Accompagner le changement de pratiques des exploitants agricoles	CA24	600€/diagnostic des sols ; animation de journées de formation/ sensibilisation	2019	2024	Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche	?	30	CA24
2	Maîtriser la Demande en Energie des exploitations agricoles	CA24	1000€/diagnostic Dia'terre® 88€/réglage de tracteur sur banc d'essai	2019	2024	Nombre de diagnostics réalisés	0	30	CA24
						Nombre de réglages réalisés	0	180	CA24
						Économies d'énergie générées	0	-20%	CA24
3	Mettre en place des circuits-courts et assurer une veille foncière agricole	CCICP	A préciser	2019	2024	Nombre de producteurs locaux engagés dans des circuits courts	A définir	A définir	PAT
						Nombre d'écoles, entreprises, cantines, etc proposant des produits locaux dans leur restauration collective	A définir	A définir	CCICP-PAT
						Surfaces de friches réintroduites en usage agricole	A définir	A définir	CCICP
4	Renforcer la filière bois sur le territoire	CCICP	Budget de communication	2019	2024	Consommation de bois-énergie	52,23 GWh/an	53,49 GWh/an	AREC
5	Préserver les milieux aquatiques pour une meilleure gestion de la ressource en eau	CAB	Non connu	2021	2025	Qualité des eaux superficielles	A définir	Amélioration	CCICP
						Etat (qualitatif et quantitatif) des eaux souterraines	A définir	Amélioration	CCICP
						Qualité de l'eau potable	A définir	Amélioration	CCICP

N°	Titre	Porteur	Budget	Date début	Date fin	Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2024	Prod. de l'indicateur
6	Identifier les sites potentiels pour le solaire au sol et les ombrières	CCICP	Environ 5000€ pour l'étude	2019	2024	Nombre de projets prévus et réalisés	1	2	CCICP
7	Développer les ENR dans les exploitations agricoles	CA24	Budget de communication Co-financement de visites de site	2019	2024	Puissance solaire installée	0	1 MWh (soit env. 1GWh/an)	CA24
						Nombre de méthaniseurs collectifs installés	0	1 (soit l'équivalent de 250 kWe en cogénération)	CA24
8	Améliorer l'acceptabilité des projets ENR et soutenir les projets citoyens	CIRENA	10000€ sur 2 ans pour l'accompagnement d'un groupe porteur	2019	2024	Nombre de projets citoyens engagés	0	2	CIRENA
						Puissance des projets citoyens engagés (solaire)	0	250 kWc	CIRENA
						Puissance des projets citoyens engagés (bois)	0	450 kW	CIRENA
9	Adapter les réseaux de distribution d'énergie aux évolutions induites par la transition énergétique	SDE24	10000€ sur 2 ans pour l'accompagnement d'un groupe porteur	2019	2024	Part du réseau basse tension sécurisé (enfouï ou torsadé)	84%	99% (objectif 2026)	SDE 24
						Part du réseau HTA sécurisé (enfouï ou torsadé)	40%	46% (objectif 2026)	SDE 24 / Enedis
						Quantité d'EnR injectée (électricité et biogaz) dans les réseaux	16 GWh	30 GWh (objectif 2016)	SDE 24 / GRD / AREC

N°	Titre	Porteur	Budget	Date début	Date fin	Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2024	Prod. de l'indicateur
10	Rénover énergétiquement les logements privés et sensibiliser à la MDE	CCICP	Convention avec ARTEE pour le Coach Habitat	2019	2024	Nombre de logements individuels rénovés	0	1150	ARTEE, ADIL, EIE
11	Renforcer la filière de rénovation locale	Facilaréno	Part du coût de l'ETP chargé de l'animation locale de Facilaréno Temps d'échanges, de concertation et d'animation	2019	2024	Nombre de groupements d'artisans formés	0	A définir	Facilaréno
						Nombre de rénovations engagées via le dispositif	0	A définir	Facilaréno
12	Accompagner la réduction de consommation d'énergie dans les entreprises	CMA, CCI	Communication Prime aux entreprises du Club-climat pour la certaines actions ? (diagnostics énergétiques, labellisation LUCIE, ISO 50001...)	2019	2024	Nombre d'audits réalisés	0	12	CCI, CMA
						Évolution des factures énergétiques et des émissions des entreprises diagnostiquées	0	-20%	CCI, CMA, entreprises

N°	Titre	Porteur	Budget	Date début	Date fin	Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2024	Prod. de l'indicateur
13	Mutualiser les déplacements motorisés	CCICP	Travaux d'aménagements des aires de covoiturage Panneaux d'affichages Communication via les différents médias	2019	2024	Nombre d'utilisateurs du Rezo Pouce	0	500	CCICP
						Fréquentation des transports en commun	A définir	A définir	SNCF
						Nombre de véhicules disponibles en auto-partage	0	A définir	CCICP
14	Développer les modes actifs	CCICP	Enquêtes piétons et cyclistes Communication sur les modes actifs, organisation d'ateliers Aménagement des voies cyclables « métro-piéton » : environ 500€ par école pédibus-vélobus : environ 1000€ par école	2019	2024	Linéaire de voies cyclables continues	A définir	A définir	CCICP
						Nombre de « pédibus-vélobus » mis en place	A définir	A définir	CCICP
						Pourcentage moyen d'écoliers participants à ces trajets domicile-école encadrés	0	10%	CCICP
15	Promouvoir la sobriété, les modes actifs et partagés dans la mobilité domicile-travail	CCICP, CCI, CMA	Budget pour le financement de l'IKV Budget de communication Temps de coordination	2019	2024	Nombre de jours.hommes télétravaillés dans l'administration	1 ETP	10% du total	CCICP
						Nombres de PDE, PDIE, PDA mis en place	0	A définir	CCICP
						Nombre d'employés et d'agents recevant l'IKV sur le territoire	A définir	A définir	CCICP
16	Mettre en place une plateforme de la mobilité	CCICP	Site Internet (10-15 jours) : 15 000€ Charte graphique (5-7 jours) : 7 000€	2019	2024	Fréquentation de la plateforme (visiteurs uniques/jour en moyenne)	0	A définir	CCICP

N°	Titre	Porteur	Budget	Date début	Date fin	Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2024	Prod. de l'indicateur
17	Sensibiliser les habitants au développement durable	CCICP, Enfants du Pasy de Beleyme, CPIE ?	Pour le défi DECLICS: 15 000 à 20 000€ ou 230€/foyer participant selon qui organise	2019	2024	Nombre de sessions de sensibilisation effectuées	A définir	A définir	CCICP
						Nombre de foyers ayant participé aux défis DECLICS	0	75	CCICP ou CAUE 24
18	Rénover et assurer la gestion des fluides (énergie, eau) du patrimoine public	CCICP	Convention Paquet énergie avec SDE 24 pour la mise en place d'un CEP	2019	2024	Réalisation de bilans/suivis énergétiques	6	13	SDE24
						Visite des bâtiments et conseils qualitatifs	0	4/an + CDC à compter de 2020 soit près de 25	SDE24
						Etudes énergétiques des bâtiments	1 par le SDE 24	4/an à compter de 2020 soit près de 25	SDE24
						Amélioration de l'éclairage public	Sans objet	Renouvellement de 4 % du parc par an à compter de 2020 soit 96 luminaires / an	SDE24

						Nombre de communes labellisées "Villes et villages étoilés"	A définir	A définir	CCICP
19	Développer les ENR pour/sur le patrimoine public	CCICP	Convention Paquet énergie avec SDE 24 pour les études de faisabilité énergétique	2019	2024	Nombre de projets développés	A définir	6 (1 par an)	CCICP
						Notes d'opportunités	2 (pour 4 bâtiments)	3 bâtiments / collectivité auront fait l'objet d'une étude d'opportunité	SDE24
20	Soutenir la transition énergétique par la commande publique	ATD24	Pas de budget, seulement un peu de temps nécessaire au début pour amorcer la démarche	2019	2024	Part des marchés intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	A définir	100%	CCICP
21	Faire de la transition énergétique un projet de territoire	CCICP	Budget de communication	2019	2024	Plan de communication formalisé annuellement	Non réalisé	Réalisé	CCICP
						Mise en place et animation des Clubs-Climat	Non réalisé	Réalisé	CCICP
22	Participer à la transition énergétique du département de la Dordogne	CCICP, SDE24	Déplacement pour les réunions Temps (agents et élus) pour participer à ces réunions	2019	2024	% de réunions suivies par an	0	>80%	SDE 24 et CCICP
						% de participation aux actions menées dans ce cadre	0	>80%	SDE 24 et CCICP